



Département du Finistère  
Commune de Clohars-Carnoët

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET**

**Séance ordinaire du 04 mai 2017**

L'an Deux Mille dix-sept, le 4 mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27/04/2017, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de : Jean Paul GUYOMAR, procuration donnée à Joël LE THOER; Marc CORNIL, procuration donnée à Catherine BARDOU;

Secrétaire de séance : Marie HERVE GUYOMAR

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Date d'affichage : 09 mai 2017

**DELIBERATION n° 2017-52**

**DOMAINE DE LA DELIBERATION : 9.1 autres domaines de compétence**

**OBJET : Nomination des jurés d'assise 2017 :**

Vu les articles 254 et suivants du code de procédure pénale,

Comme chaque année, il appartient à la Commune de dresser la liste préparatoire communale permettant l'établissement de la liste départementale des jurés valable pour l'année suivante.

Les jurés sont des citoyens tirés au sort qui participent, aux côtés des magistrats professionnels, au jugement des crimes au sein de la cour d'assises. Les jurés sont des juges à part entière.

Les conditions cumulatives suivantes doivent être remplies :

- Etre de nationalité française,
- Avoir au moins 23 ans,
- Savoir lire et écrire le français,
- Ne pas se trouver dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de jurés
- 

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne neuf personnes par tirage au sort sur la liste électorale.

0822 : DE BO PILLET Adeline

3052 : MEURLAY Paul

Envoyé en préfecture le 09/05/2017

Reçu en préfecture le 09/05/2017

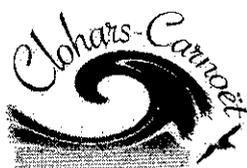
Affiché le

ID : 029-212900310-20170504-DELIB201752-DE

0476 : CARRIOU Kristell  
1565 : HERVE Jean René  
0561: CHENEVAL Raphaël  
1367: GUELLOUMA BOAILLON Guillemette  
3990 : TISSOT Jean Luc  
2996 : MASSOT Mathilde  
1857 : LALEEVE HAQUIN Elizabeth

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jacques JULOUX





Département du Finistère  
Commune de Clohars-Carnoët

Envoyé en préfecture le 09/05/2017  
Reçu en préfecture le 09/05/2017  
Affiché le  
ID : 029-212900310-20170504-DELIB201751-DE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET**

**Séance ordinaire du 04 mai 2017**

L'an Deux Mille dix-sept, le 4 mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27/04/2017, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de : Jean Paul GUYOMAR, procuration donnée à Joël LE THOER; Marc CORNIL, procuration donnée à Catherine BARDOU;

Secrétaire de séance : Marie HERVE GUYOMAR

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Date d'affichage : 09 mai 2017

**DELIBERATION n° 2017-51**

**DOMAINE DE LA DELIBERATION : 5.3 désignation de représentants**

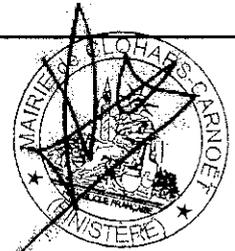
**OBJET : Modification de la composition de 2 commissions municipales :**

Suite à la délibération n°2015-88 du 15 octobre 2015 et non intégrée à la délibération n° 2017-25 du 03 mars 2017, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, valide la composition des commissions culture tourisme solidarités et éducation sports jeunesse comme suit :

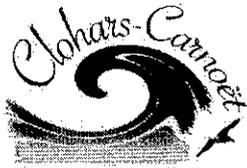
<b>COMMISSION CULTURE TOURISME SOLIDARITE 9 MEMBRES</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Anne MARECHAL	Gilles GARCON
Marie Hélène LE BOURVELLEC	Yannick PERON
Jean Paul GUYOMAR	Jean René HERVE
Michelle ROTARU	Marc CORNIL
Myriam RIOUAT	
Arnaud BOUGOT	
Marie HERVE GUYOMAR	
Françoise-Marie STRITT	
Catherine BARDOU	

<b>COMMISSION EDUCATION SPORTS JEUNESSE - 9 MEMBRES</b>	
<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Jérôme LE BIGAUT	Michelle ROTARU
Lydie CADET KERNEIS	Pascale MORIN
Gilles GARCON	Stéphane FARGAL
Jean Paul GUYOMAR	Françoise-Marie STRITT
Gérard COTTREL	
Véronique LE CORVAISIER	
Gwénaëlle FAVENNEC	
Catherine BARDOU	
Gilles MADEC	

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jacques JULOUX



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.*



Département du Finistère  
Commune de Clohars-Carnoët

Envoyé en préfecture le 09/05/2017  
Reçu en préfecture le 09/05/2017  
Affiché le  
ID : 029-212900310-20170504-DELIB201750-DE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET**

**Séance ordinaire du 04 mai 2017**

L'an Deux Mille dix-sept, le 4 mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27/04/2017, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de : Jean Paul GUYOMAR, procuration donnée à Joël LE THOER; Marc CORNIL, procuration donnée à Catherine BARDOU;

Secrétaire de séance : Marie HERVE GUYOMAR

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Date d'affichage : 09 mai 2017

**DELIBERATION n° 2017-50**

**DOMAINE DE LA DELIBERATION : 5.7 Intercommunalité**

**OBJET : présentation du rapport d'activité et de développement durable 2016 de Quimperlé Communauté :**

Rapporteur : M. Jacques JULOUX - Maire

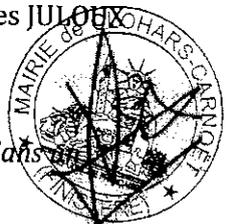
Vu l'article L 5211-39 du CGCT qui impose aux EPCI d'envoyer un rapport d'activité à l'ensemble des communes membres avant le 30 septembre de chaque année,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'activité et de développement durable 2016 de Quimperlé Communauté (disponible sur le site de Quimperlé Communauté).

**Cf. rapport 2016 Annexe 4.**

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jacques JULOUX



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.*

DELIBERATION n° 2017-50

## RAPPORT D'ACTIVITÉ & DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



« Le développement durable doit répondre à nos besoins présents, sans que cela empêche les générations du futur de répondre aux leurs »

Chaque année, je vous adresse le rapport d'activité de Quimperlé Communauté, après validation par le Conseil communautaire, dans la perspective d'être ensuite présenté lors d'un conseil municipal.

Par ailleurs, la loi rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation de notre intercommunalité en matière de développement durable.

Dans un souci de simplification et d'optimisation, j'ai souhaité regrouper ces deux rapports en un. Fruit de la fusion entre le rapport d'activité et le rapport développement durable, ce support permet de synthétiser en un document unique l'ensemble des politiques menées par la Communauté tout au long d'une année en les liant avec leurs résultats en termes de développement durable.

## ÉDITO

Plus de cohérence, plus de transparence, plus de transversalité : voilà ce qui a guidé ce choix.

Cette transformation s'est également accompagnée d'une avancée dans le temps puisqu'il vous parvient plus tôt dans l'année. Je souhaite d'ailleurs remercier l'ensemble des services qui y ont contribué dans des délais contraints.

Reposant sur quatre principes – l'efficacité économique, l'équité sociale, la qualité environnementale et la gouvernance partagée –, « le développement durable doit répondre à nos besoins présents, sans que cela empêche les générations du futur de répondre aux leurs ».

Cette notion est ainsi au cœur de toutes nos politiques publiques et notre intercommunalité en est à ce titre régulièrement reconnue.

Je vous invite ainsi à parcourir avec attention ce document et vous souhaite une bonne lecture.

—  
Sébastien Miossec  
Président de Quimperlé Communauté  
Maire de Riec-sur-Bélon  
—

Rapport d'activité et de développement durable 2016 - Réalisation : Service Communication/ services communautaires de Quimperlé Communauté - Mise en page et illustrations : N'Chips Creation - Crédits photos : F.Betermin, Fotolia, service communication.



- 02 Édito
- 03 Sommaire
- 04 Population
- 05 Vie communautaire
- 06 Temps forts en images  
Page 6 à 7
- 08 Quimperlé Communauté, une institution exemplaire  
Page 8 à 10
- 11 Les grands projets 2016  
Le passage en communauté d'agglomération, p.12  
Le PEM de Quimperlé, p.13  
Le Contrat local de santé, p.14  
La carte unique Matilin, p.15
- 16 2016 en actions  
Environnement : au fil de l'eau, p.18  
Économie et tourisme : les centres-villes et centres bourgs en première ligne, p.20  
Habitat et urbanisme : le SCoT pour préparer le territoire de demain, p.22  
Déplacements : le bus en progression, p.24  
Enfance-Prévention : l'ouverture de la Maison de l'enfance de Bannatec, p.26  
Initiatives sociales et santé : l'accessibilité à la santé comme priorité, p.28  
Culture : une année sur le thème du réseau, p.30  
Sports : un soutien renforcé, p.32  
Déchets : de nouvelles consignes de tri, p.34  
Ressources humaines, p.36  
Finances : l'année du pacte, p.38

## LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



1 Lutter contre les changements climatiques et protéger l'atmosphère



2 Favoriser l'épanouissement de chacun



3 Développer les modes de consommation et de productions durables

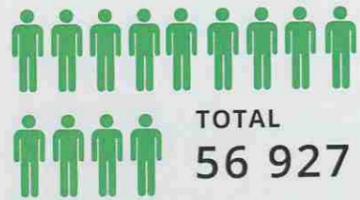


4 Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles

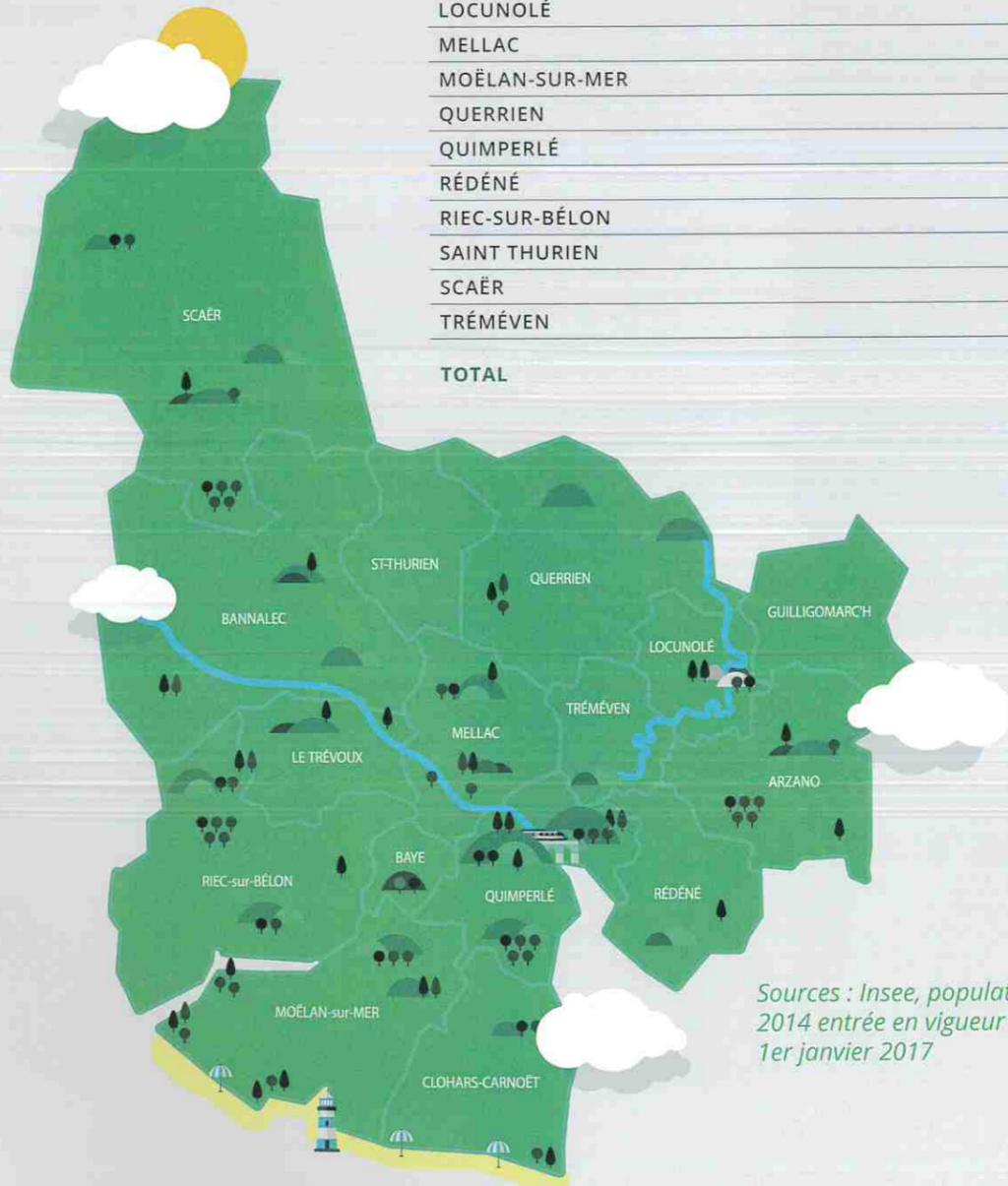


5 Développer la cohésion sociale, la solidarité entre les êtres humains et les territoires

# LA POPULATION DE QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ



Commune	Population
ARZANO	1 418
BANNALEC	1 418
BAYE	1 418
CLOHARS-CARNOËT	1 418
GUILLIGOMARC'H	1 418
LE TRÉVOUX	1 418
LOCUNOLÉ	1 418
MELLAC	1 418
MOËLAN-SUR-MER	
QUERRIEN	
QUIMPERLÉ	
RÉDÉNÉ	1 418
RIEC-SUR-BÉLON	1 418
SAINT THURIEN	1 418
SCAËR	1 418
TRÉMÉVEN	1 418
<b>TOTAL</b>	<b>56 927</b>



Sources : Insee, population légale  
2014 entrée en vigueur au  
1er janvier 2017

# VIE COMMUNAUTAIRE EN 2016



232  
DÉLIBÉRATIONS



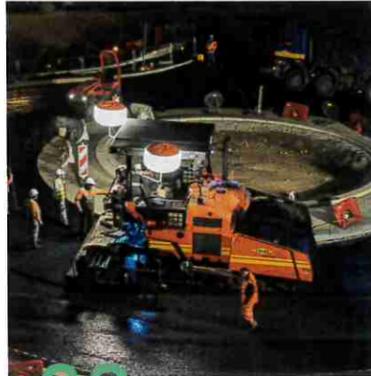
# LES TEMPS FORTS EN IMAGES



01

JANVIER

Quimperlé Communauté devient une Communauté d'agglomération



02

FÉVRIER

Début des travaux du Pôle d'échange multimodal (PEM) de Quimperlé



03

MARS

Vote du Budget



04

AVRIL

Inauguration des nouveaux bâtiments de Quimperlé Communauté



05

MAI

Pays d'Art et d'Histoire : début du travail d'inventaire du patrimoine



06

JUIN

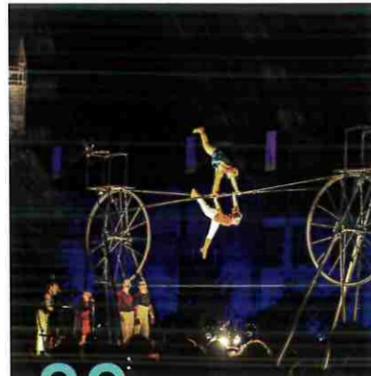
Signature du Contrat Local de Santé



07

JUILLET

Ouverture du nouvel ALSH de Bannalec



08

AOÛT

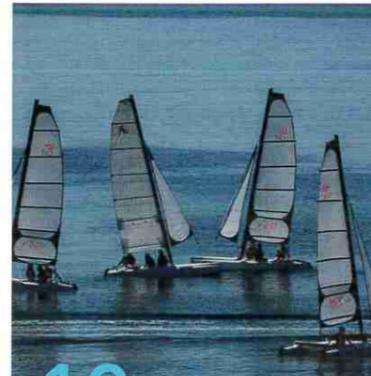
Festival des Rias



09

SEPTEMBRE

Mise en place de la carte unique pour le réseau des bibliothèques



10

OCTOBRE

Renforcement de la politique de soutien au nautisme scolaire



11

NOVEMBRE

Journée de formation interdépartementale autour des violences conjugales.



12

DÉCEMBRE

Inauguration de la maison de l'enfance de Bannalec

# 408

## PANNEAUX SOLAIRES PHOTO-VOLTAÏQUES,

Soit 650 m<sup>2</sup>, sont posés sur les toitures des ateliers de Quimperlé Communauté, pour une production d'électricité annuelle de plus de 110 000 kWh

# 50%

Des besoins en eau chaude des sanitaires sont fournis par des capteurs solaires

# 04

## VÉHICULES HYBRIDES

En 2016, une partie du parc automobile a été renouvelée avec l'achat de 4 véhicules hybrides (essence-électrique).



## BÂTIMENTS OSSATURE BOIS

Des façades à ossature et bardage bois, une attention particulière a été portée sur l'origine du bois des ateliers.

# 60

C'est le nombre d'agents qui ont participé à une animation ludique organisée dans les nouveaux bâtiments communautaires

# QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ UNE INSTITUTION EXEMPLAIRE

Tout au long de l'année Quimperlé Communauté met en place des actions en faveur du développement durable. Voici les principales.

1 Des bâtiments respectueux de l'environnement et le moins énergivore possible. Voici quelques éléments qui y contribuent :

Le bâtiment administratif à 3 niveaux, plus un parking souterrain, permettant de limiter l'emprise foncière.

Des façades à ossature et bardage bois, une attention particulière a été portée sur l'origine du bois.

Une isolation par ouate de cellulose insufflée.

La ventilation double flux permet de récupérer de la chaleur sur l'air extrait du bâtiment pour ainsi préchauffer l'air soufflé. En été, la ventilation naturelle vient s'ajouter à la ventilation double flux pour évacuer les surchauffes éventuelles.

Les bâtiments sont chauffés grâce à une chaudière bois approvisionnée en combustibles locaux.

Une « dalle active » permet d'émettre la chaleur (basse température) de façon homogène dans les différentes pièces.

Les bâtiments produisent de l'électricité. 408 panneaux solaires photo-voltaïques, soit 650 m<sup>2</sup>, sont posés sur les toitures des ateliers, pour une production d'électricité annuelle de plus de 110 000 kWh.

Une installation solaire thermique. Des capteurs solaires fournissent 50 % des besoins en eau chaude des sanitaires.

Une utilisation optimale de l'éclairage naturel, par la compacité des bâtiments et leur architecture spécifique.

Les aménagements extérieurs permettent de limiter l'imperméabilisation du terrain (béton drainant au niveau du parvis et des cheminements extérieurs, et pavés à joints gazon au niveau des places de stationnement).

Une végétalisation importante des espaces libres par des espèces végétales d'essences locales favorisant la biodiversité.

Une récupération des eaux de pluie, utilisées pour le lavage des camions bennes de collecte des déchets et pour l'alimentation des chasses d'eau.

Un suivi des consommations énergétiques du projet via la Gestion Technique du Bâtiment (GTB). Une simulation thermique dynamique a été réalisée sur le projet, mettant en évidence que les consommations en énergie primaire sont bien compensées par la production d'énergie photovoltaïque.



2 Une animation pédagogique et de cohésion

En 2016, 60 agents ont participé à une animation ludique organisée dans les nouveaux bâtiments communautaires. Ils ont ainsi découvert leur fonctionnement vertueux et été sensibilisés aux comportements plus écologiques sur les consommations en énergie et en eau.

3 Le dialogue social et le bien-être au travail

- Promotion du dialogue social autour de thématiques (évaluation, régime indemnitaire, mutuelle...)
- Révision du régime indemnitaire
- Animation du CHSCT
- Finalisation du Document unique
- Participation financière de la Communauté au contrat labellisé des complémentaires santé des agents
- Subvention à l'amicale du personnel
- Enquête sur la qualité de vie au travail réalisée tous les ans

4 Clauses environnementales et sociales dans les marchés publics

Quimperlé Communauté s'est investie dans l'insertion de clauses sociales et environnementales dans ses marchés publics. En 2011, elle a adhéré à la charte départementale relative à la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics. Cette charte définit le cadre partenarial dans lequel s'opèrent les relations entre les maîtres d'ouvrage, les entreprises et leurs représentants et les partenaires de l'insertion. Des formations ont permis d'apporter les connaissances pratiques.



Pour poursuivre la dynamique de reconstruction du bocage engagée, l'élaboration d'une stratégie bocagère a été entamée avec les cartographies du bocage actuel et du bocage supprimé depuis 1990.

##### 5 Le dialogue et concertation avec les élus communaux, partenaires et habitants

- Rencontres territoriales (120 élus en 3 réunions) et réunion autour du Pacte financier et fiscal (80 élus)
- Diffusion d'une lettre d'information aux élus du territoire
- Association des partenaires au Contrat Local de Santé
- Mise en place d'un baromètre intercommunal du développement durable (une première en Bretagne)

##### 6 Le bilan des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Un tableau de bord de suivi des consommations énergétiques permet d'éditer annuellement un bilan GES.

##### 7 Le co-voiturage

Le co-voiturage est privilégié dans le cadre des déplacements professionnels entre agents, élus mais également avec les communes et partenaires du territoire. Une carte d'abonnement du réseau TBK est disponible pour les agents souhaitant se déplacer sur le territoire.

##### 8 La gestion du parc automobile et action de réduction des émissions

Dans le cadre de l'achat de nouveaux véhicules, une réflexion sur la consommation en carburant et le niveau d'émissions de CO2 a été menée.

La consommation en carburant des véhicules est suivie et les chauffeurs des bennes pour les ordures ménagères et les agents du service de portage de repas sont formés à l'éco-conduite.

En 2016, une partie du parc automobile a été renouvelée avec l'achat de 4 véhicules hybrides (essence-électrique).

Deux camions bennes ont également été renouvelés et sont équipés d'un système de pilotage hydraulique optimisé permettant un gain de consommation et une diminution des nuisances sonores.

##### 9 Les écolabels

Les services de Quimperlé Communauté privilégient de plus en plus le recours aux produits éco-labellisés notamment pour certaines fournitures de bureau, la papeterie et les produits d'entretien.

##### 10 La communication institutionnelle et interne

Pour sa communication institutionnelle ou événementielle, Quimperlé Communauté travaille avec des imprimeurs labellisés Imprim'vert. Elle privilégie également l'utilisation de papiers labellisés PEFC ou recyclés et l'encre végétale.

Quimperlé Communauté édite tous les mois une lettre interne nommée « Recto Verso » et destinée à l'ensemble des agents.

##### 11 La gestion et entretien des espaces

Le service espaces verts de Quimperlé Communauté n'utilise aucun produit phytosanitaire ou corrosif pour la gestion et l'entretien de ces espaces.

0%

De produits phytosanitaire ou corrosif pour la gestion et l'entretien des espaces verts de Quimperlé Communauté.



# LES GRANDS PROJETS 2016

Le passage en communauté d'agglomération, .....	p.12
Le PEM de Quimperlé, .....	p.13
Le Contrat local de santé, .....	p.14
La carte unique Matilin, .....	p.15

# 1 L'ANNÉE DU PASSAGE EN COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION AVEC LA CRÉATION D'UNE NOUVELLE IDENTITÉ GRAPHIQUE



Le 1<sup>er</sup> janvier 2016 est une date historique pour l'intercommunalité du Pays de Quimperlé puisqu'après une vingtaine d'années d'existence, la Communauté de communes du pays de Quimperlé s'est transformée en Communauté d'agglomération.

Si cette transformation a été possible grâce à la loi NOTRe, le passage en communauté d'agglomération était déjà dans les cartons depuis quelques années puisque la Cocopaq

exerçait déjà pratiquement toutes les compétences de celle-ci sans pour autant en avoir ni la reconnaissance, ni les attributions. En effet, le seuil démographique minimal de la ville centre bloquait ce processus.

Devenir une communauté d'agglomération offre une visibilité renforcée pour l'attractivité économique du territoire en Bretagne Sud. Enfin, ce changement de statut, permet à la Communauté d'entrer dans la cour des agglomérations (Lorient, Concarneau, Quimper) pour le développement de futures coopérations.

En devenant communauté d'agglomération, Quimperlé Communauté a changé son nom et son logo pour rendre l'institution plus visible et plus lisible.



# 2 LE CHANTIER DU PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL DE QUIMPERLÉ EST LANCÉ

Autrefois périphérique, le quartier de la gare à Quimperlé s'est recentré du fait de l'urbanisation croissante. Pourtant ce repositionnement n'a pas entraîné de modifications significatives au cours des 30 dernières années. La mutation du quartier a débuté en 2013, avec la modernisation de la gare (bâtiment voyageurs) et des voies de chemin de fer (changement du ballast, accessibilité de la gare, ...).

Dans la continuité de ces travaux, Quimperlé Communauté et la Ville de Quimperlé ont décidé de développer un pôle d'échange multimodal, en complément de celui de Bannalec.

La mise en place du réseau de transport TBK et l'augmentation du trafic TER font de la gare de Quimperlé un lieu d'échange de plus en plus fréquenté. L'arrivée du TGV, notamment dans le cadre du projet à grande vitesse (BGV-Bretagne) aura des répercussions sur la gare de Quimperlé qui verra une croissance du nombre de voyageurs.

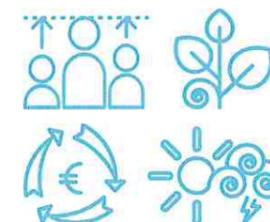
Les travaux d'aménagement ont débuté fin janvier 2016 par la création d'un giratoire route de Moëlan, avant de se déplacer sur les parkings, les parvis et le Boulevard de la gare. Ils ont permis une requalification urbaine du quartier dans sa globalité. Ces aménagements ont également permis de relier le quartier en mutation avec le centre-ville et les quartiers limitrophes, notamment par l'aménagement de chemins piétons, dont l'accès ouest menant vers l'hôpital.

 **3h30**  
PARIS-QUIMPER

En 2017, dans le cadre du projet à grande vitesse (BGV-Bretagne), les travaux auront fait gagner aux TGV 37 minutes entre Paris et Rennes, et de 4 à 5 minutes entre Rennes et Quimper.



Lors de la seconde phase du projet, à l'horizon 2030, l'ambition serait de relier Paris à la pointe finistérienne en moins de trois heures.



# UN CONTRAT LOCAL DE SANTÉ POUR RENDRE LA SANTÉ PLUS ACCESSIBLE



La date du 8 juin 2016 est à marquer d'une pierre blanche pour tous les acteurs de la santé du Pays de Quimperlé. En effet, la Communauté d'agglomération, l'Agence régionale de santé (ARS) et leurs partenaires se sont engagés pour 3 ans dans un Contrat Local de Santé qui permettra de mieux répondre aux besoins des habitants du territoire. Cette signature est l'aboutissement d'une démarche participative qui a duré un an et demi et qui a vu la mobilisation de tous les acteurs de la santé du Pays de Quimperlé : professionnels, financeurs, et usagers.

Le Contrat Local de Santé est un outil qui décline les priorités du projet régional de santé au niveau local en tenant compte des besoins identifiés sur le territoire. Sur le Pays de Quimperlé plusieurs problématiques ont été identifiées lors de l'analyse des besoins sociaux réalisée par le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) en 2012 : raréfaction des médecins généralistes et spécialistes, vieillissement de la population, addiction des jeunes... Mais, un certain nombre d'atouts sont également relevés : la présence d'un hôpital dans la ville-centre, de mé-

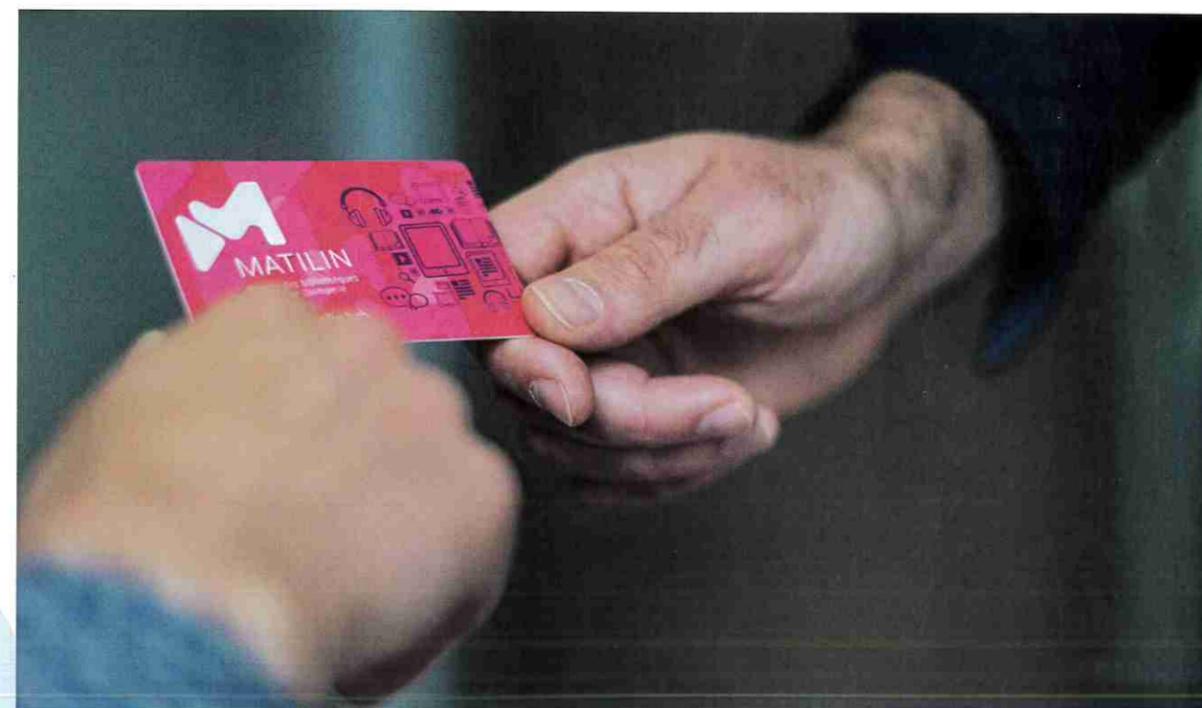
decins libéraux couvrant une large gamme de spécialités, d'associations de soins et d'accompagnement... Un état des lieux qui a permis de mettre en évidence 4 axes de santé prioritaires, déclinés en 42 fiches action dans le Contrat Local de Santé. Le premier axe vise à améliorer l'accès aux soins, le deuxième à renforcer la prévention et la promotion de la santé, le troisième axe consiste à s'adapter et accompagner le vieillissement du territoire et enfin, le quatrième incite à coordonner les acteurs et communiquer largement.

## 04

### AXES DE SANTÉ PRIORITAIRES

- Améliorer l'accès aux soins de premier et second recours,
- Renforcer la prévention et promotion de la santé
- S'adapter et accompagner le vieillissement du territoire
- Coordonner et communiquer

Les 4 axes de santé prioritaires sont déclinés en 42 fiches action dans le Contrat Local de Santé.



## MISE EN PLACE DE LA CARTE UNIQUE POUR LES BIBLIOTHÈQUES DU RÉSEAU MATILIN

Dans le paysage culturel du Pays de Quimperlé, aucune pièce ne manque au puzzle : les 16 communes ont leur médiathèque. C'est notamment le fruit d'une forte ambition qui s'est traduite dans un plan de développement de la lecture publique en Pays de Quimperlé adopté en 2014.

La nouveauté en 2016 est la mise en place depuis mi-septembre d'une carte unique. Avant, celle-ci, un habitant du Pays de Quimperlé inscrit à la médiathèque de Locunolé qui souhaitait emprunter un livre ou un CD proposé par la médiathèque de Quimperlé, devait prendre un abonnement dans les deux médiathèques. Certaines familles se retrouvaient ainsi multi-adhérentes. Aujourd'hui, c'est terminé grâce à la mise en place de la carte Matilin qui permet à chacun de piocher dans un catalogue « puissance 16 », un catalogue unique de plus de 200 000 documents, dont les références sont d'ailleurs depuis déjà longtemps en ligne sur le portail [www.matilin.bzh](http://www.matilin.bzh) ! En ce sens, l'internet avait un pas d'avance sur la carte.



## 16

### MÉDIATHÈQUES

Chaque commune du territoire de Quimperlé Communauté possède sa propre médiathèque.

## 200 000

C'est le nombre de documents présents dans le catalogue «puissance 16»

# 2016 EN ACTIONS

Environnement : au fil de l'eau, .....	p.18
Économie et tourisme : les centres-villes et centres bourgs en première ligne, .....	p.20
Habitat et urbanisme : le Scot pour préparer le territoire de demain, .....	p.22
Déplacements : le bus en progression, .....	p.24
Enfance-Prévention : l'ouverture de la Maison de l'enfance de Bannalec, .....	p.26
Initiatives sociales et santé : l'accessibilité à la santé comme priorité, .....	p.28
Culture : une année sur le thème du réseau, .....	p.30
Sports : un soutien renforcé, .....	p.32
Déchets : de nouvelles consignes de tri, .....	p.34
Ressources humaines, .....	p.36
Finances : l'année du pacte, .....	p.38



01 ENVIRONNEMENT



02 ÉCONOMIE & TOURISME



03 HABITAT & URBANISME



04 DÉPLACEMENTS



05 ENFANTS & PRÉVENTION



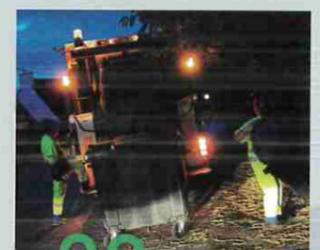
06 INITIATIVES SOCIALES & SANTÉ



07 CULTURE



08 SPORTS



09 DÉCHETS



10 RESSOURCES HUMAINES



11 FINANCES

# 01 ENVIRONNEMENT AU FIL DE L'EAU

Quimperlé Communauté a poursuivi les programmes engagés en matière d'entretien et de restauration de cours d'eau, de veille sur la qualité bactériologique sur l'Aven Bélon Merrien, de soutien des communes sur des opérations d'amélioration de la performance énergétique et de développement des énergies renouvelables.

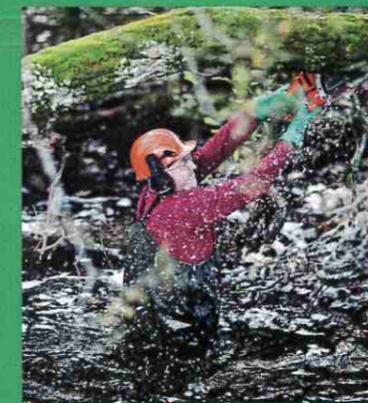
Le SPANC a conseillé les particuliers dans leurs projets et a poursuivi ses contrôles périodiques sur la commune de Scaër. Les particuliers éligibles au dispositif d'aide pour la réhabilitation de leur assainissement par l'Agence de l'Eau ont été par ailleurs accompagnés.

Quimperlé Communauté a conforté son action en faveur de la reconstruction du bocage en approuvant en mars sa stratégie bocagère partagée avec un ensemble de partenaires dans le cadre du programme régional Breizh Bocage.

Elle a acté également une nouvelle compétence avec la coordination de la gestion des Espaces Naturels Sensibles exercée en partenariat avec les communes et les propriétaires que sont le Conseil départemental et le Conservatoire du littoral.

Pour la deuxième année consécutive, une campagne de lutte contre le frelon asiatique a été menée avec la prise en charge de la destruction des nids, en très nette augmentation par rapport à 2015.

En novembre, Quimperlé Communauté a acté une prise des compétences eau potable et assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2019, un an avant la date imposée par la loi NOTRe.



## PRINCIPAUX INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2015

Montant versé au titre du fonds de concours énergie : 168 698 €

Bâtiments concernés par des aides : 16

Enfants ayant suivi l'animation Natur'au fil : 954

Linéaire de cours d'eau entretenu et restauré dans le cadre des CTMA : 74,3 km

### FRELONS ASIATIQUES :

nids signalés et détruits : 573

nids détruits en prestation : 333

### SPANC :

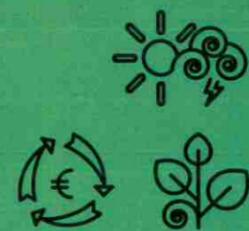
Contrôles de conception : 185

Contrôles de bonne exécution : 155

Nombre de communes entièrement contrôlées : 3

Contrôles périodiques de fonctionnement : 1138

Contrôles dans le cadre d'une vente immobilière : 208



## PRINCIPAUX INDICATEURS EN 2016

**930**  
Enfants ayant suivi l'animation Natur'au fil

**16**  
Bâtiments concernés par des aides.

### FRELONS ASIATIQUES

**726** Nids signalés et détruits

**478**  
Nids détruits en prestation

**236**  
SPANC : Contrôles dans le cadre d'une vente immobilière

**2**  
SPANC : Nombre de communes entièrement contrôlées

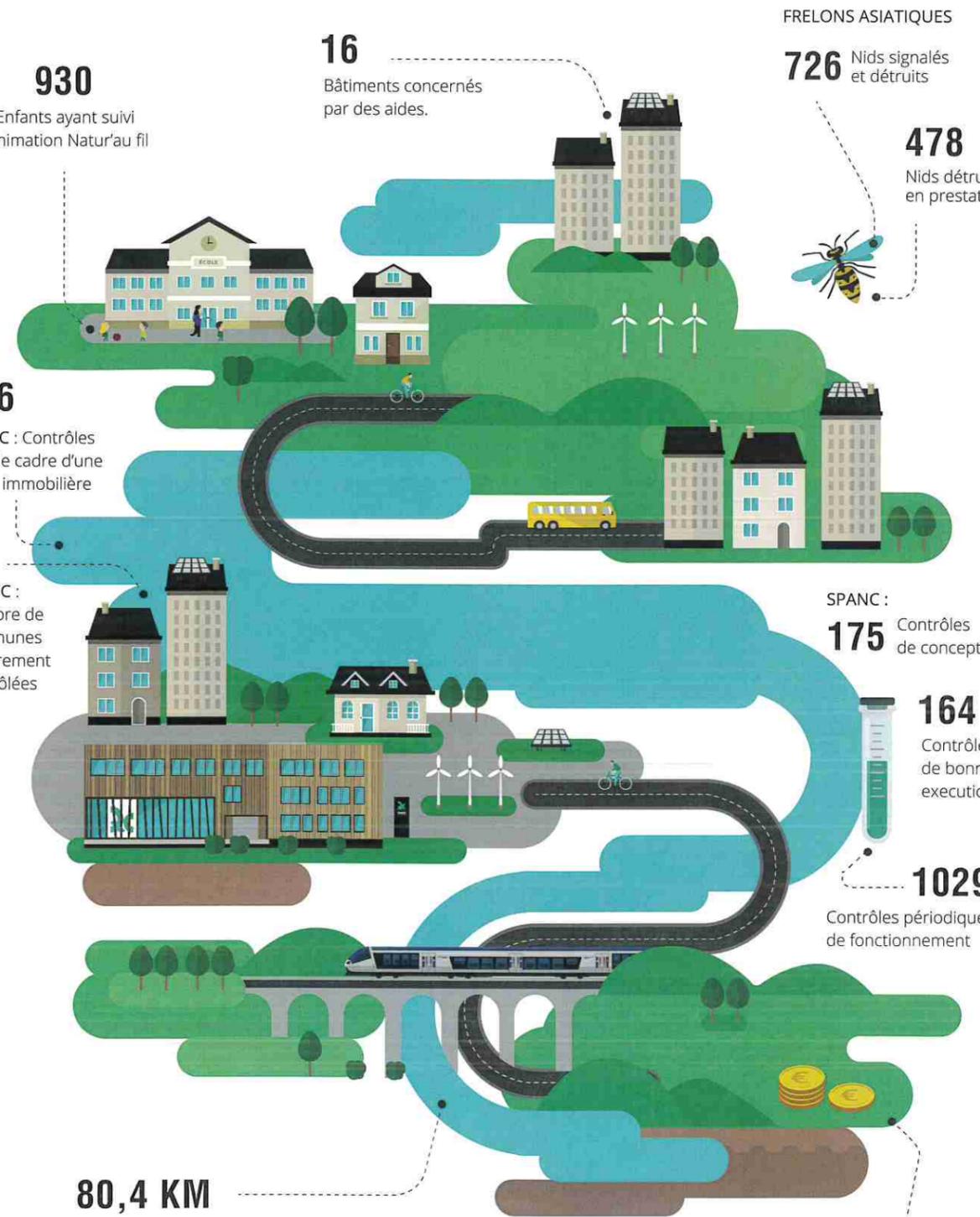
SPANC :  
**175** Contrôles de conception

**164**  
Contrôles de bonne exécution

**1029**  
Contrôles périodiques de fonctionnement

**80,4 KM**  
Linéaire de cours d'eau entretenu et restauré dans le cadre des CTMA

**107 222 €**  
Montant versé au titre du fonds de concours énergie.

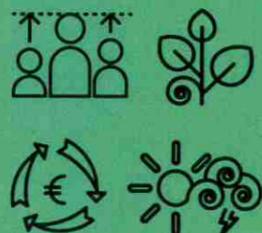


PRINCIPAUX INDICATEURS  
POUR L'ANNÉE 2015

Montant attribué du fonds de concours pour la requalification des zones d'activités : 193 000 €

Nombre de m<sup>2</sup> de terrains vendus : 10 533 €

Nombre de zones de baignade surveillée : 5



# 2 ÉCONOMIE ET TOURISME : LES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS EN PREMIÈRE LIGNE

L'année 2016 a été marquée par le recrutement d'un manager du commerce et de l'artisanat chargé d'accompagner les commerçants et artisans du territoire, et ainsi de conforter et développer le commerce et l'artisanat de centre-ville et de centre-bourg. Quimperlé Communauté a également mis en place un fonds de concours pour aider financièrement les communes à acquérir, réhabiliter ou construire des locaux, en vue d'y accueillir des activités commerciales ou artisanales.

En 2016, la Communauté d'agglomération a recruté une chargée de mission sur l'approvisionnement local des restaurations collectives du territoire, en vue de développer et d'encourager l'utilisation de produits agricoles locaux dans ces restaurations. La Communauté a également mis en place une aide à l'installation des agriculteurs.

En 2016, Quimperlé Communauté a acté la construction d'un ensemble immobilier neuf appelé Maison de l'économie, regroupant un hôtel-pépinière d'entreprises et un atelier-relais, sur la zone d'activités de Kervidanou 3, à Mellac. Ce projet prévoit égale-

ment la rénovation de la clinique vétérinaire située boulevard de la gare à Quimperlé, en vue d'y accueillir des entreprises sous le statut d'hôtel d'entreprises.

Cette année aura en outre permis la préparation du transfert à Quimperlé Communauté, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de 18 zones d'activités économiques communales réparties sur 10 des 16 communes du Pays de Quimperlé.

**Tourisme : Engagement de la démarche Pays d'art et d'histoire**

En complément des actions portées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, par l'office de tourisme communautaire « Quimperlé Terre Océane », Quimperlé Communauté continue à développer les actions permettant d'améliorer l'accueil des touristes sur le territoire.

En 2016, Quimperlé Communauté a décidé la réalisation d'un nouvel office de tourisme communautaire au Pouldu, à Clohars-Carnoët.

La Communauté s'est lancée dans la démarche de labellisation Pays d'art et d'histoire.

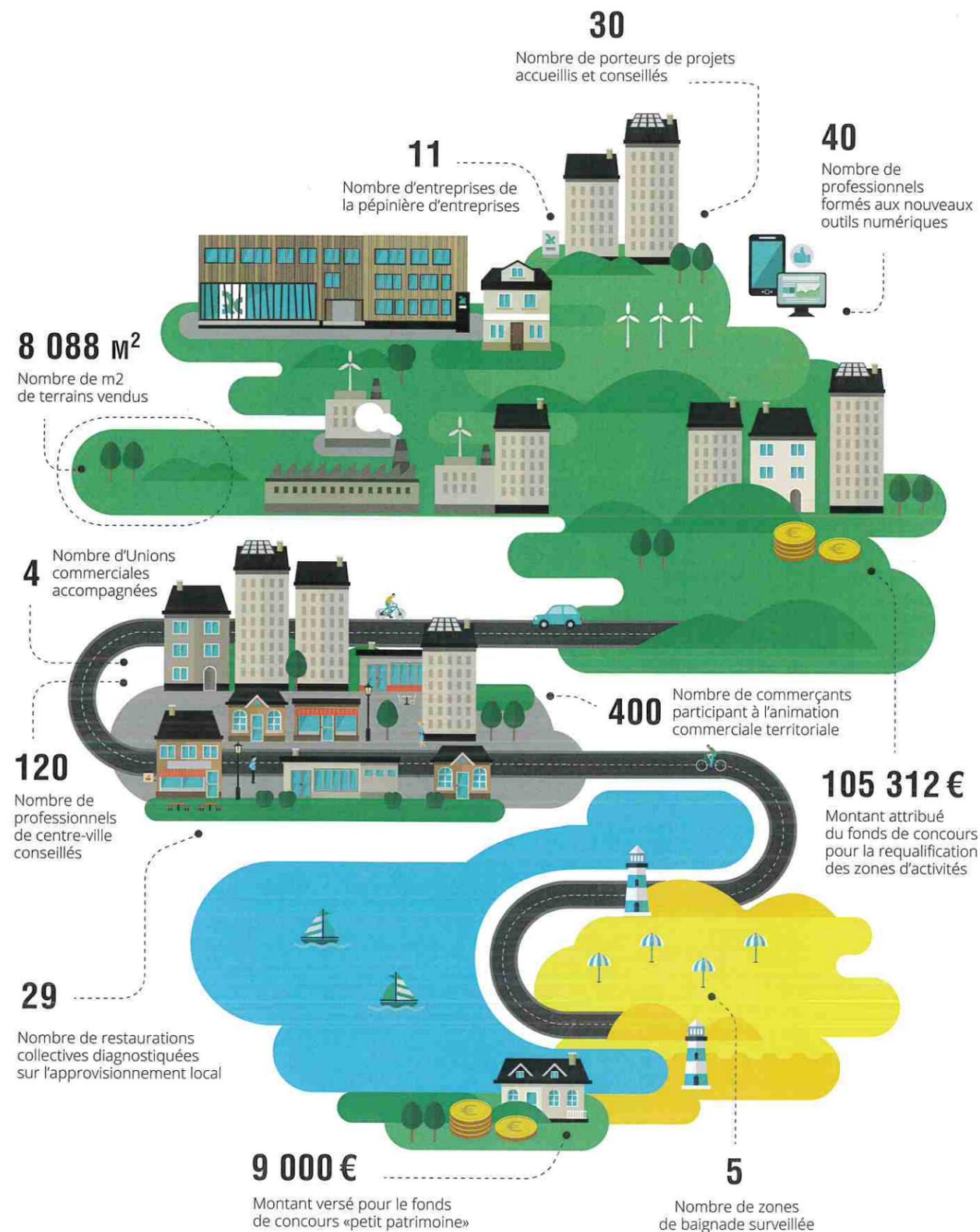
Ce label, attribué par le ministre de la Culture et de la Communication, qualifie des territoires qui s'engagent dans une démarche active de connaissance, de conservation, de médiation et de soutien à la création et à la qualité architecturale et du cadre de vie. Une chargée de mission a été recrutée pour mener à bien cette action.

En matière de randonnée, l'année 2016 aura été marquée par la mise en place d'une passerelle sur le chemin VTT n° 1 à Scaër, afin d'assurer la continuité du cheminement. Un nouvel espace Orientation a également vu le jour, dans la forêt de Coat Loc'h, à Scaër.

Quimperlé Communauté a également engagé des discussions avec Lorient Agglomération en vue de mettre en place des actions communes en faveur du développement touristique des deux territoires.

PRINCIPAUX INDICATEURS  
EN 2016

Envoyé en préfecture le 09/05/2017  
Reçu en préfecture le 09/05/2017  
Affiché le  
ID : 029-212900310-20170504-DELIB201750-DE



# 3

## HABITAT ET URBANISME : LE SCOT POUR PRÉPARER LE TERRITOIRE DE DEMAIN

En matière d'urbanisme, Quimperlé Communauté est en train de connaître un tournant.

La révision du SCoT entamée en 2015 a fait l'objet en 2016 de plusieurs ateliers participatifs sur l'habitat, l'agriculture et le commerce notamment, afin d'élaborer le projet de territoire et de définir les orientations d'aménagement qui s'appliqueront aux documents d'urbanisme en 2017.

2016 est aussi la première année pleine du nouveau service mutualisé d'instruction des autorisations d'occupation du sol confiée par 9 communes à Quimperlé Communauté.

Au-delà de l'amélioration des logements, c'est toute la problématique de la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes et notamment la densification du tissu urbain et la reconversion des friches qui est à l'étude avec l'Établissement public foncier de Bretagne, Quimperlé Communauté et les communes de Querrien, d'Arzano et de Quimperlé notamment.

### L'habitat : Une politique active

La politique locale de l'habitat est très active sur le territoire. Elle fédère une multitude d'acteurs mobilisés autour de la production du logement social et tournés également vers la réhabilitation de l'habitat ancien.

Ces deux axes complémentaires permettent d'accueillir de nouvelles familles et d'améliorer le confort des logements des ménages aux revenus modestes.

En 2016, 7 opérations d'habitat social ont été agréées, représentant une aide financière de Quimperlé Communauté de 329 500€ versés aux organismes HLM, contre 3 opérations pour 72 000€ en 2015.

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) remporte également un vif succès et dépasse l'activité 2015 qui avait été exceptionnellement soutenue par l'État sur le volet énergétique.

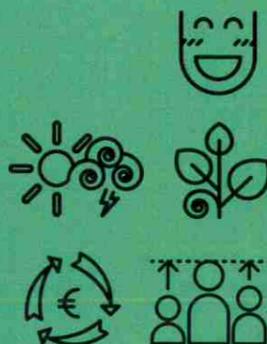
### PRINCIPAUX INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2015

#### OPAH

Dossiers déposés : 87

Montants des subventions accordées par la Communauté : 95 000

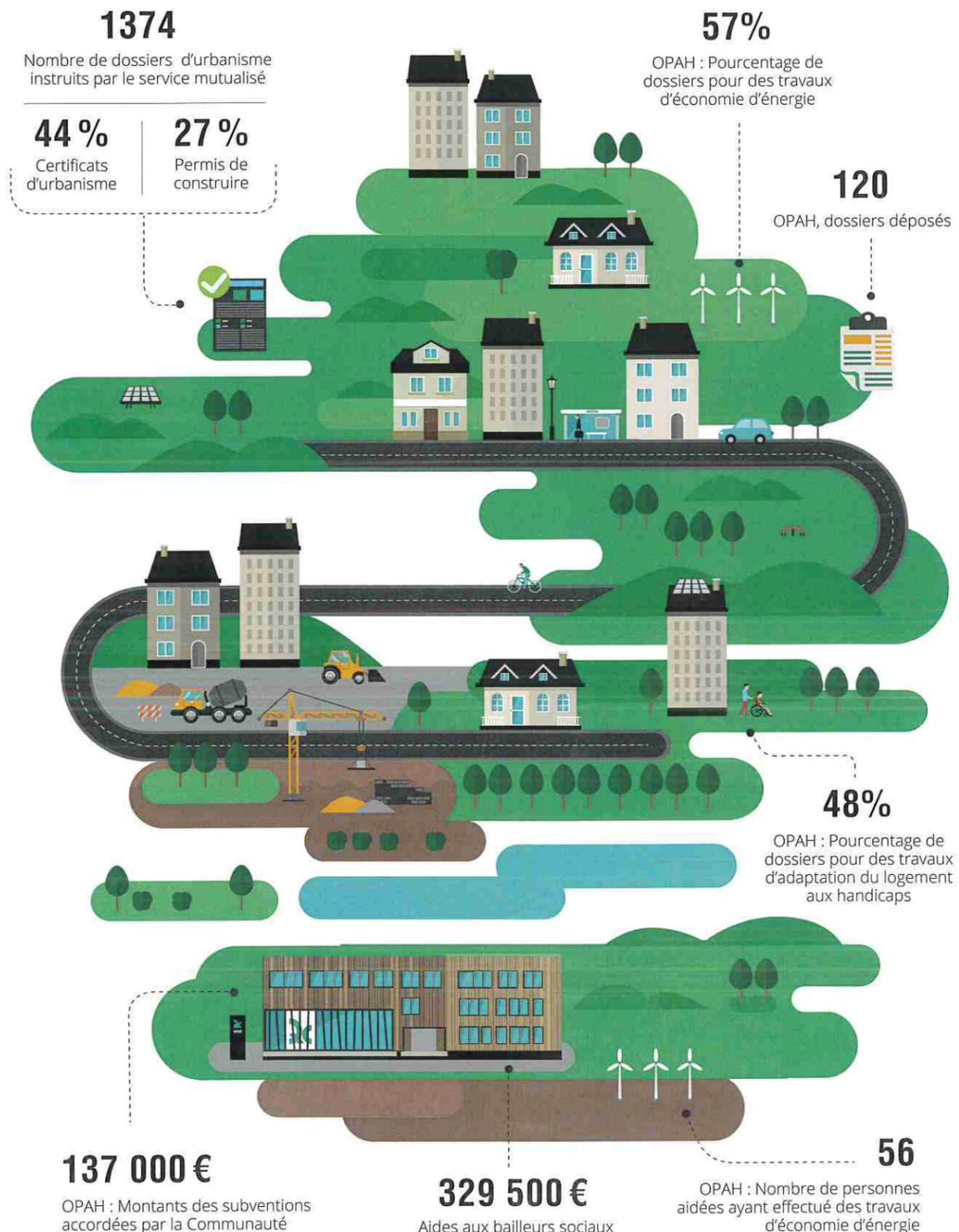
Nombre de personnes ayant effectué des travaux d'économie d'énergie : 80



**329 500 €**

En 2016, 7 opérations d'habitat social ont été agréées, représentant une aide financière de Quimperlé Communauté.

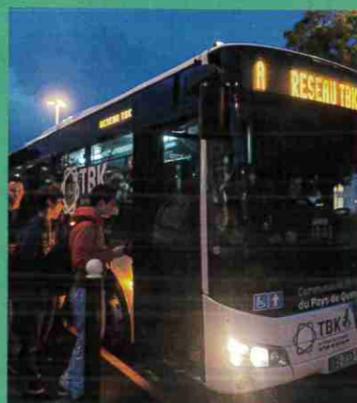
### PRINCIPAUX INDICATEURS EN 2016



# 4 DÉPLACEMENTS LE BUS EN PROGRESSION

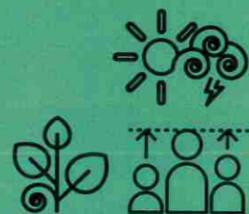
2016 aura une nouvelle fois assuré une politique de déplacements. La réalisation des pôles d'échanges multimodaux de Bannalec et de Quimperlé s'est prolongée tout au long de cette année pour un achèvement courant 2017. Dans le même temps, les transports publics ont poursuivi leur progression de 1,7% en 2016 pour franchir pour la première fois la barre des 800 000 voyages. À noter qu'avec une progression de près de 6%, c'est toujours la partie urbaine qui tire l'ensemble du réseau vers le haut.

Si les transports publics sont un volet important en matière de politique de déplacements, l'action de Quimperlé Communauté s'est aussi tournée vers le vélo. Un état des lieux a été réalisé en 2016, en lien avec l'ensemble des communes, pour identifier les aménagements réalisés sur le territoire. Cet état des lieux est un prélude à la réalisation d'un Schéma vélo en 2017.



## PRINCIPAUX INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2015

Nombre de voyages : 794 324  
 Nombre de lignes urbaines : 4  
 Fréquentation du réseau urbain : 156 183  
 Nombre de lignes intercommunales : 9  
 Fréquentation du réseau urbain : 484 577  
 Nombre de lignes locales : 35  
 Fréquentation du réseau local : 140 531  
 Fréquentation du réseau Mobibus : 12 818

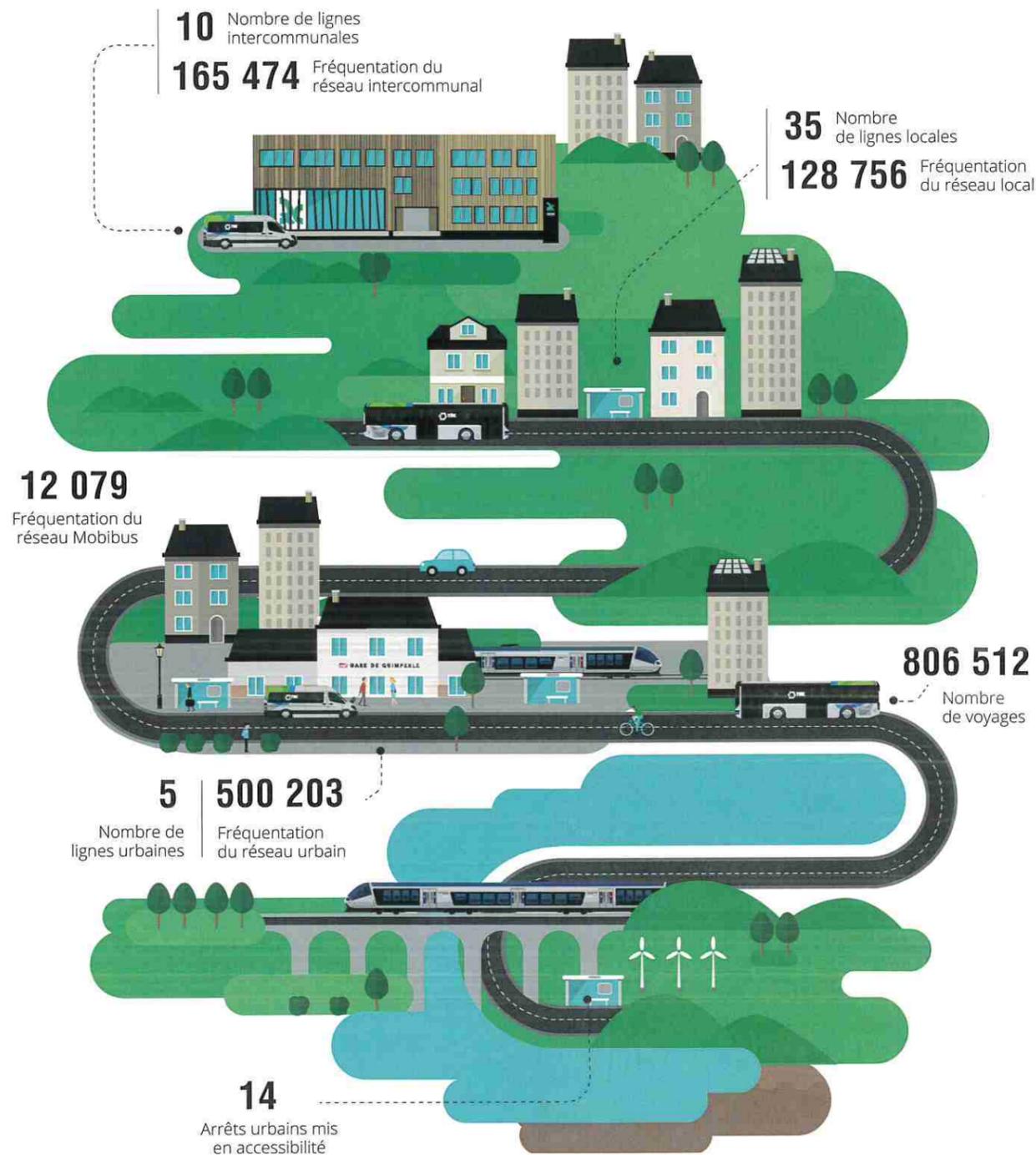


**+1,7%**

### D'AUGMENTATION DU NOMBRE DE VOYAGES

En 2016, les transports publics ont poursuivi leur progression pour franchir pour la première fois la barre des 800 000 voyages.

## PRINCIPAUX INDICATEURS EN 2016



Envoyé en préfecture le 09/05/2017  
 Reçu en préfecture le 09/05/2017  
 Affiché le  
 ID : 029-212900310-20170504-DELIB201750-DE

# 5

## ENFANCE - PRÉVENTION

### L'OUVERTURE DE LA MAISON DE L'ENFANCE DE BANNALEC

Moment fort de cette année, l'ouverture de la maison de l'enfance de Bannalec au mois de juillet permet un meilleur maillage du territoire en matière d'accueil de loisirs.

Au cours de cette année, les directeurs des ALSH sont passés à temps plein.

Dans le secteur de la petite enfance, l'année 2016 est marquée par l'ouverture d'un quatrième lieu d'accueil enfant parent en septembre 2016, à la maison de l'enfance de Bannalec, le lundi en alternance avec celui de Scaër.

Le Ram a profité de l'année pour mettre en place un partenariat et des passerelles avec les crèches et les ALSH du territoire. Le nombre de contact avec les familles est en augmentation.

Sur le plan de la prévention, l'année a été marquée par l'organisation d'une journée interdépartementale à Scaër sur le thème des enfants exposés aux violences conjugales rassemblant 220 professionnels et élus du Finistère et du Morbihan.

En 2016, on constate une forte augmentation des actions de prévention et d'accès au droit notamment en direction des jeunes (75%), en milieu scolaire et en milieu festif.

Le PIJ s'est fait promoteur du dispositif Service Civique au sein notre collectivité : obtention de l'agrément structure d'accueil en juillet sur les missions Information jeunesse et Tri sélectif. Dès le mois d'octobre, une jeune a intégré le PIJ pour intervenir sur les animations scolaires.



#### PRINCIPAUX INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2015

RAM : Permanences physiques : 134  
RAM : Animations : 146

Nombre d'enfants accueillis au LAEP : 121  
Fréquentation du LAEP : 636

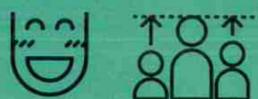
Nombre d'enfants accueillis dans les ALSH : 2 000

Nombre d'enfants partis en séjours jeunes : 416

Nombre de personnes renseignées par le PIJ : 400

Nombre d'interventions en milieu festif : 8

Nombre de passages recensés au PAD : 1 101



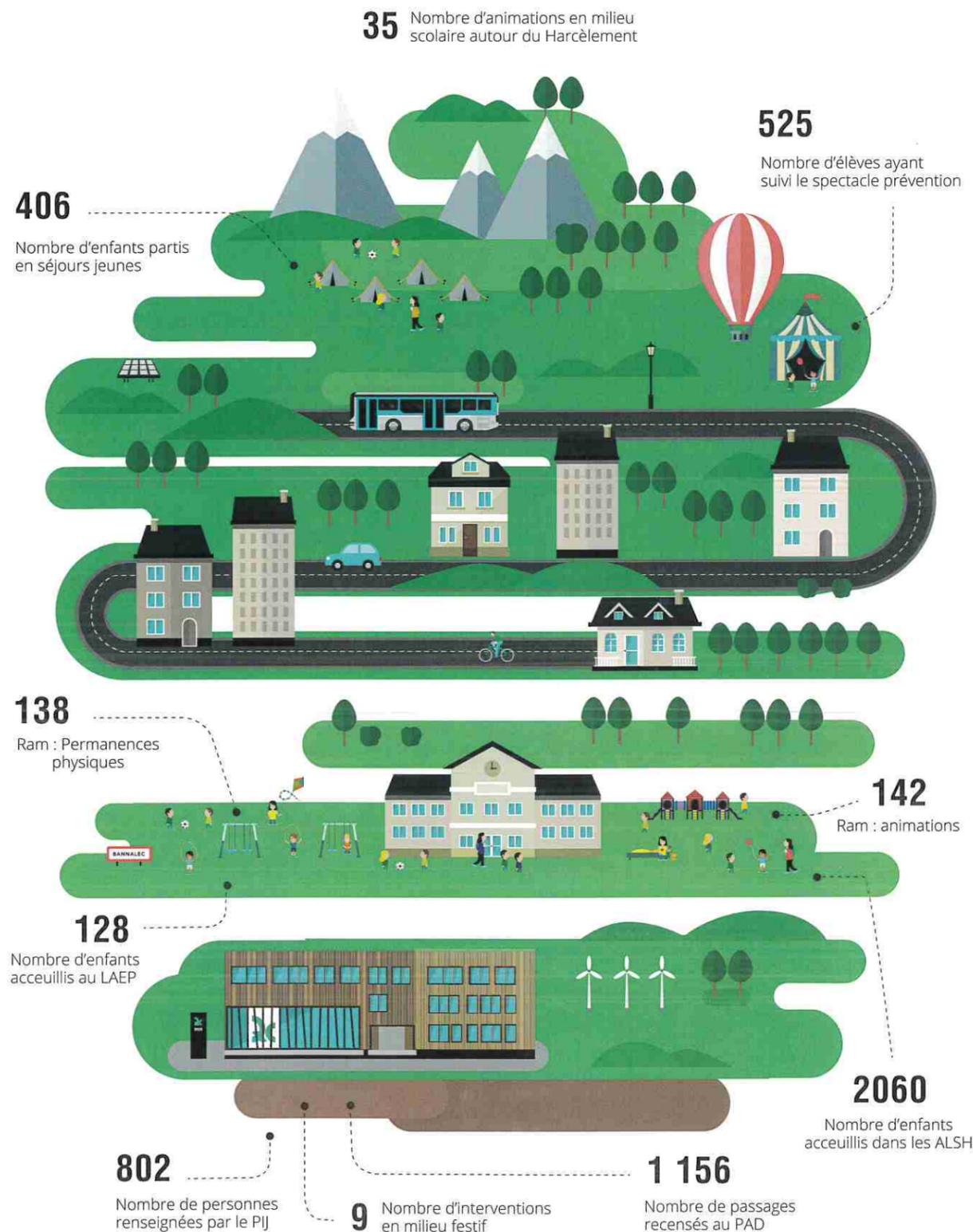
# 75%

#### D'AUGMENTATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION

En 2016, on constate une forte augmentation des actions de prévention et d'accès au droit notamment en direction des jeunes (75%), en milieu scolaire et en milieu festif.

#### PRINCIPAUX INDICATEURS EN 2016

Envoyé en préfecture le 09/05/2017  
Reçu en préfecture le 09/05/2017  
Affiché le  
ID : 029-212900310-20170504-DELIB201750-DE



# 6 INITIATIVES SOCIALES ET SANTÉ : L'ACCESSIBILITÉ À LA SANTÉ COMME PRIORITÉ

L'année 2016 a été marquée par la signature du Contrat Local de Santé : signé le 8 juin avec l'Agence Régionale de Santé, la Région, le Conseil départemental, les régimes d'assurance maladie et nos partenaires institutionnels. L'objectif est de réduire les inégalités de santé et de développer une culture commune autour de l'accompagnement sanitaire et social. Un comité de suivi va accompagner la mise en place des fiches actions pour les 3 ans du contrat. Dès 2016, des actions ont été initiées, notamment le fonds de concours pour soutenir les communes à la mise en place de « Maisons médicales » ou de « Consultations avancées » (déjà activé en 2016 pour Rédéne et Querrien).

En termes d'insertion, la Communauté a participé au programme départemental d'insertion 2016-2021 porté par le Conseil départemental. Une Conseillère déléguée a été nommée pour assurer le suivi de ce dossier.

Le mois de l'Economie Sociale et Solidaire a été l'occasion cette année de mettre en valeur les réalisations de cette forme d'économie spécifique autour des problématiques liées à l'allongement de la vie.

Un logement d'urgence consacré exclusivement aux violences intrafamiliales a été mis en place et s'inscrit dorénavant dans le dispositif d'urgence du 115. Un 6<sup>ème</sup> logement d'insertion a ouvert fin 2016 à Riec-sur-Bélon.

Un transfert du portage de repas au CIAS est envisagé pour créer un pôle gériatrique cohérent avec le Clic et renforcer l'accompagnement des personnes à domicile.

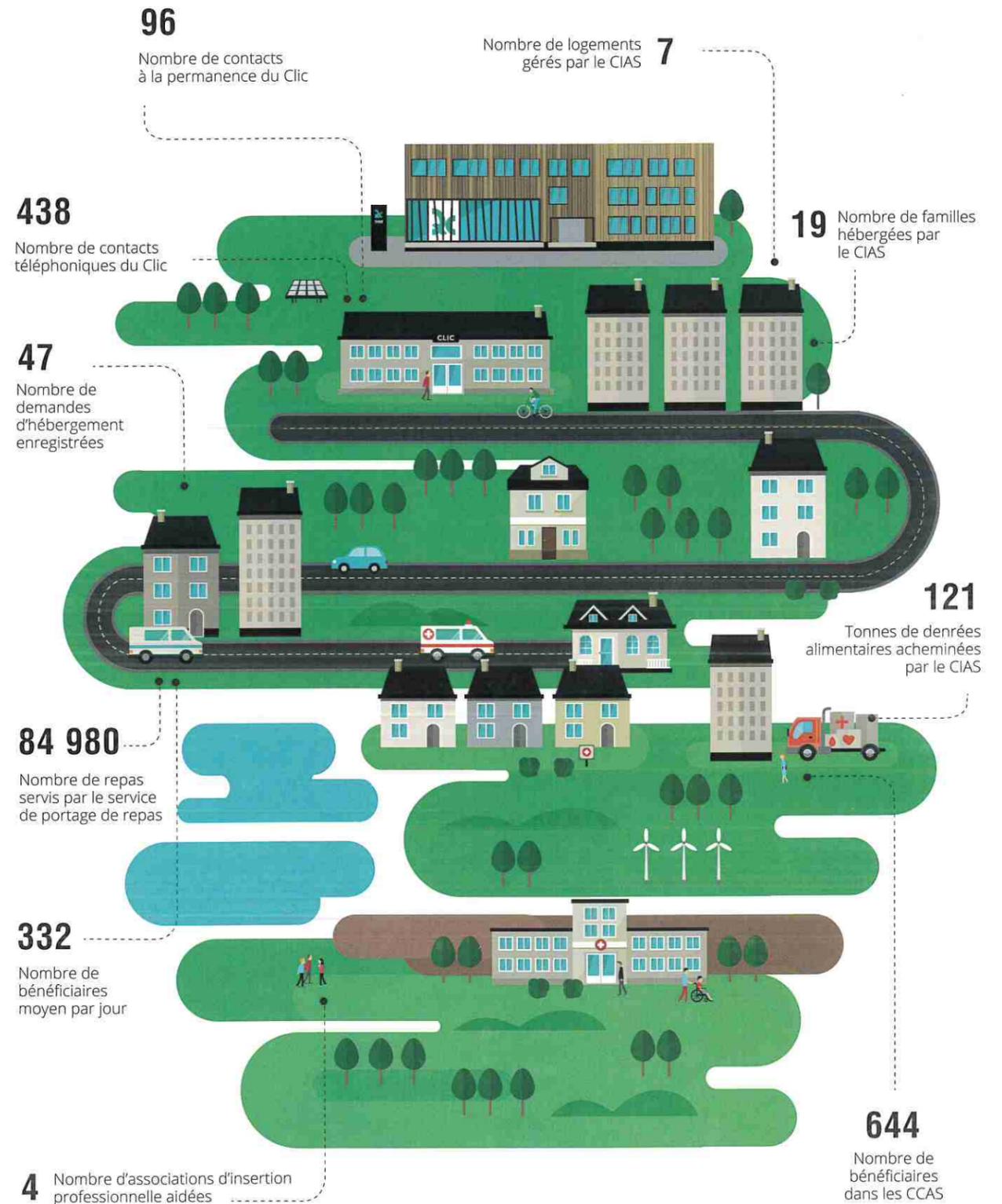
Concernant le Clic, les actions collectives ont mobilisé plus de 300 personnes autour du « théâtre-débat » *La 3<sup>ème</sup> vie de Jacqueline* et de l'aide aux aidants. Un nouvel outil, l'agenda des aînés, a mis en valeur les actions autour de la Semaine Bleue et de la fin d'année.



## PRINCIPAUX INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2015

- Nombre de logements gérés par le CIAS : 6
- Nombre de familles hébergées par le CIAS : 13
- Nombre de demandes d'hébergement enregistrées : 37
- Tonnes de denrées alimentaires acheminées par le CIAS : 109
- Nombre de bénéficiaires dans les CCAS : 647
- Nombre de contacts téléphoniques du Clic : 398
- Nombre de contacts à la permanence du Clic : 86
- Nombre de repas servis par le service de portage de repas : 83 346
- Nombre de bénéficiaires moyen par jour : 331
- Nombre d'associations d'insertion professionnelle aidées : 3

## PRINCIPAUX INDICATEURS EN 2016



Envoyé en préfecture le 09/05/2017  
Reçu en préfecture le 09/05/2017  
Affiché le  
ID : 029-212900310-20170504-DELIB201750-DE

# 7

## CULTURE

### UNE ANNÉE SUR LE THÈME DU RÉSEAU

Fait marquant en 2016 : le lancement en septembre d'une carte unique de lecteur. Toute personne peut désormais avec une seule adhésion emprunter et réserver des documents dans l'ensemble des 16 bibliothèques de son réseau Matilin (soit avoir accès à plus de 200 000 documents).

La carte s'accompagne d'un règlement intérieur commun et d'une tarification unique (gratuité pour les moins de 25 ans et 10 € pour les adultes). Un vaste programme d'animations intitulé « Sur le fil » a été proposé dans l'ensemble du réseau à l'occasion de son lancement. La carte est une étape importante du Plan de développement de la lecture publique.

L'année 2016 a également été marquée par la préparation du transfert du conservatoire de musique et danse de Quimperlé à la Communauté d'agglomération.

Dans un contexte de sécurité renforcée, la plupart des festivals présents sur le territoire ont accueilli plus de spectateurs que l'année passée !



#### PRINCIPAUX INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2015

Nombre de festivals : 7  
Nombre total de Festivaliers : 82 650

Entrées cumulées  
des cinémas : 77 000

Écoles de musique mises  
en réseau : 6

Nombre d'élèves des écoles de  
musique : 722

Nombre d'élèves bénéficiaires de la  
«musique à l'école» : 1400

Nombre de classes bénéficiaires de  
la «musique à l'école» : 76

Bibliothèques mises en réseau : 16

Nombre total de prêts de  
documents dans les médiathèques :  
278 920

Nombre d'élèves participant à  
«Dis-moi ton livre» : 5 249

Plan de lecture publique : montant  
accordé aux médiathèques  
(investissement) : 78 354

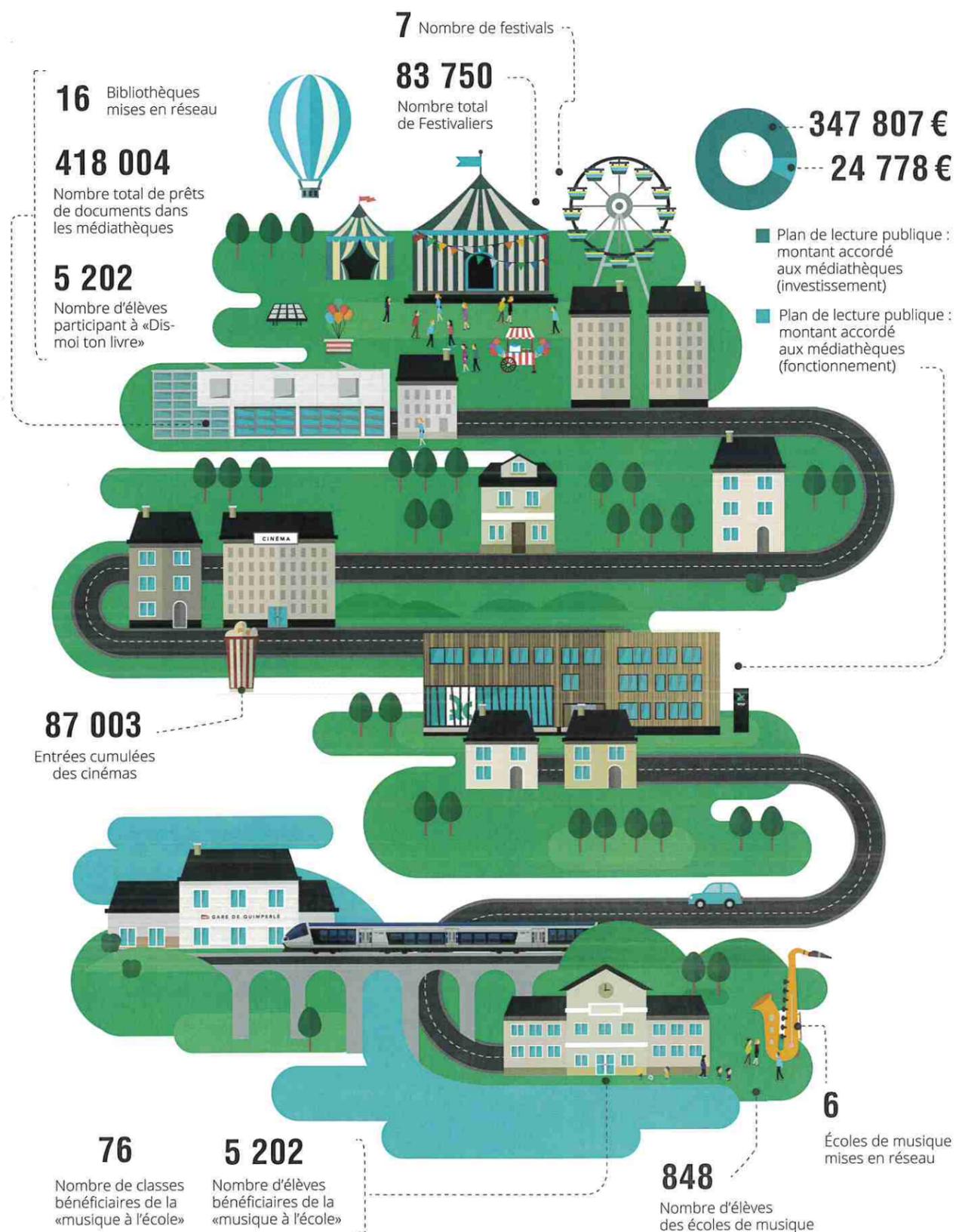
Plan de lecture publique : montant  
accordé aux médiathèques  
(fonctionnement) : 22 985



#### UN PRIX UNIQUE DANS TOUTES LES BIBLIOTHÈQUES

La carte s'accompagne d'un règlement intérieur commun et d'une tarification unique (gratuité pour les moins de 25 ans et 10 € pour les adultes).

#### PRINCIPAUX INDICATEURS EN 2016



# 8 SPORTS UN SOUTIEN RENFORCÉ

En 2016, Quimperlé Communauté a renforcé sa politique dans le domaine du sport afin de favoriser la pratique de haut-niveau. Trois actions ont été mises en place dans ce but.

La Communauté d'agglomération a mis en place une aide aux sportifs espoirs du territoire (1000 €). Un jeune kayakiste en a bénéficié en 2016.

Elle a également créé un fonds de concours pour le financement d'équipements sportifs communaux uniques sur le territoire et homologués. En 2016, le praticable de la salle de gymnastique de Bannalec, et la réfection extension des vestiaires et de la salle pédagogique du club de rugby de Quimperlé ont été financés.

Enfin, la Communauté finance les associations sportives d'intérêt communautaire dont l'activité est exclusivement liée à l'occupation d'un équipement communautaire. En 2016, c'était les cas du CN3R, des Branchy's, et du CKCQ.

Par ailleurs, la Communauté d'agglomération a acté le transfert du gymnase à la commune de Bannalec et le transfert à la communauté de la base de canoë de St Nicolas (Quimperlé).

Pour la politique nautique communautaire, la prise en charge intégrale du transport des groupes scolaires vers les bases nautiques s'est élevée à 25 250 € pour un montant de subventions à la séance de 20 300 €.



## PRINCIPAUX INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2015

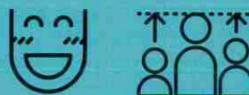
### AQUAPAQ QUIMPERLÉ

Fréquentation : 85 930  
Personnes fréquentant l'école de natation : 10 789  
Personnes pratiquant l'Aquagym : 14 575  
Personnes à l'espace détente : 4 574  
Scolaires : 21 996

### AQUAPAQ SCAËR

fréquentation : 21 422  
Personnes fréquentant l'école de natation : 5 427  
Personnes pratiquant l'Aquagym : 5 809  
Personnes à l'espace détente : 1 819  
Scolaires : 9 545

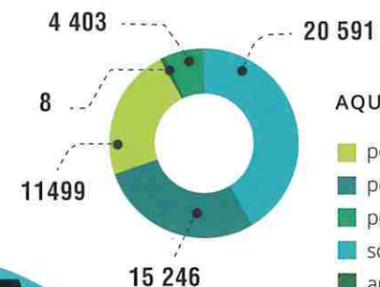
Fréquentation scolaire des clubs nautiques (canoë, voile et surf) : 6 400  
Financement du transport des élèves vers les bases nautiques : 25 000 €



## PRINCIPAUX INDICATEURS EN 2016

6 500

Fréquentation scolaire des clubs nautiques (canoë, voile et surf)



### AQUAPAQ QUIMPERLÉ

personnes fréquentant l'école de natation  
personnes pratiquant l'Aquagym  
personnes à l'espace détente  
scolaires  
animations mises en place

25 250 €

Financement du transport des élèves vers les bases nautiques

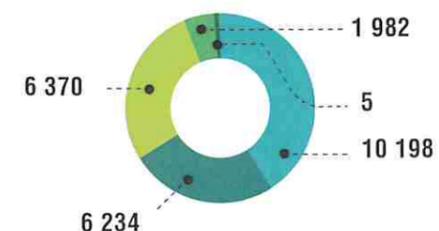


### AQUAPAQ QUIMPERLÉ

82 752  
fréquentation

### AQUAPAQ SCAËR

22 101  
fréquentation



personnes fréquentant l'école de natation  
personnes pratiquant l'Aquagym  
personnes à l'espace détente  
scolaires  
animations mises en place

# 9 DÉCHETS DE NOUVELLES CONSIGNES POUR LE TRI

L'année 2016 est marquée par l'extension des consignes de tri à tous les emballages, dès le mois de juin, ce qui va permettre de recycler plus de matériaux en ouvrant les consignes et en récupérant plus d'emballages en carton ou métal par effet d'entraînement. Entre le mois de juin et le mois de novembre, 130 tonnes de sacs de tri ont été collectés en plus, soit une augmentation de 7% de déchets triés.

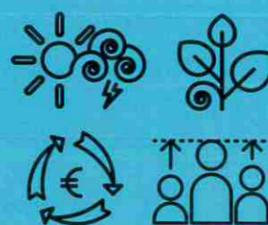
La politique de prévention des déchets est maintenue, avec notamment un renforcement des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire municipale.

Enfin, des actions ont été menées permettant de sensibiliser les usagers aux risques du métier d'agent de collecte. Un stand sur cette thématique a été tenu dans le cadre de la Semaine Européenne de la réduction des déchets 2016.

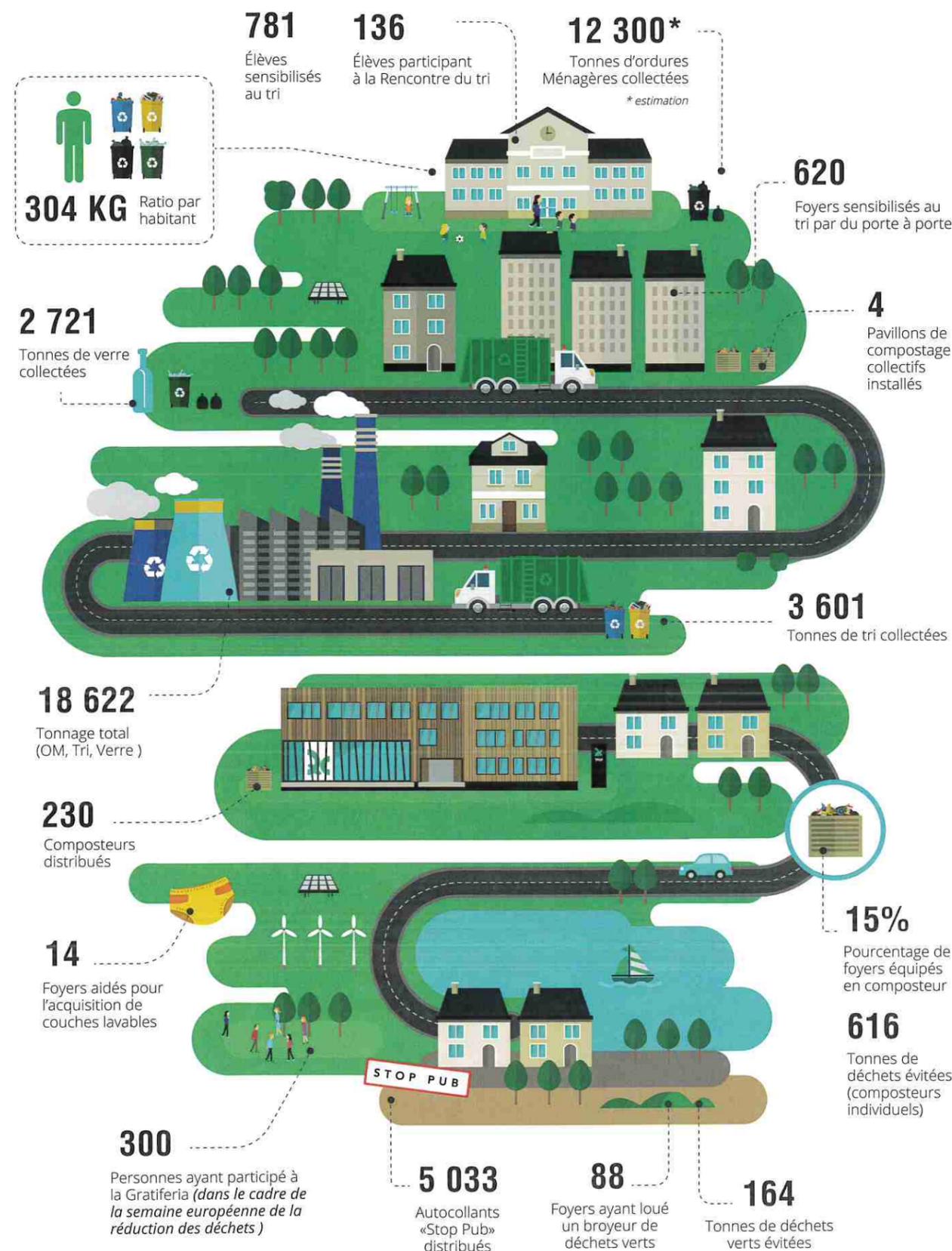


## PRINCIPAUX INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2015

- Tonnes d'ordures Ménagères collectées : 12 726
- Tonnes de tri collectées : 3 536
- Tonnes de verre collectées : 2 632
- Tonnage total (OM, Tri, Verre) : 18 894
- Ratio par habitants : 309
- Foyers aidés pour l'acquisition de couches lavables : 4
- Composteurs distribués : 200
- Pourcentage de foyers équipés en composteur : 14,4 %
- Tonnes de déchets évitées (composteurs individuels) : 578
- Pavillons de compostage collectifs installés : 3
- Foyers ayant loué un broyeur de déchets verts : 96
- Tonnes de déchets verts évitées : 167
- Élèves sensibilisés au tri : 1185
- Élèves participant à la Rencontre du tri : 195
- Foyers sensibilisés au tri par du porte à porte : 1744
- Personnes ayant participé à la Gratifieria (dans le cadre de la semaine européenne de la réduction des déchets) : 200



## PRINCIPAUX INDICATEURS EN 2016



Envoyé en préfecture le 09/05/2017  
Reçu en préfecture le 09/05/2017  
Affiché le  
ID : 029-212900310-20170504-DELIB201750-DE

# 10 RESSOURCES HUMAINES

**EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2016 :** 191

- Titulaires : 136 (0)
- Contractuels : 21 (-1)

**RÉPARTITION DES EFFECTIFS :**

**Un total de 157 agents comprenant :**

- 85 hommes et 72 femmes
- Une moyenne d'âge de 42,9 ans
- 18 agents de catégorie A, 39 agents de catégorie B, 100 agents de catégorie C.

**Pôle Solidarités : 66**

- Sport : 2
- Aquapaq : 22
- Affaires sociales : 12
- Enfance-Jeunesse : 22
- Culture : 4
- Prévention Jeunesse : 4

**Pôle Ressources : 18**

- Direction/secrétariat : 4
- Ressources Humaines : 3
- Finances : 5
- Informatique : 2
- Communication : 4

**Pôle technique : 55**

- Direction des Services techniques : 5
- Ordures Ménagères : 33
- Prévention des déchets : 1
- Tri sélectif : 1
- Garage : 2
- Sentiers : 2
- Entretien des Espaces verts : 2
- Entretien des Bâtiments : 3
- CTMA Ster Goz : 3
- CTMA Ellé Isole Douardu : 3

**Pôle Aménagement : 18**

- Aménagement du territoire : 5
- Développement Économique et Tourisme : 4
- Environnement : 4
- SPANC : 2
- ADS : 3

**Les instances**

En 2016, le CT s'est réuni à 5 reprises et le CHSCT à 3 reprises.

**Formation**

137 agents en formation soit 579 jours de formation. Organisation des formations mutualisées avec les communes permettant à 356 agents de bénéficier de formation de proximité.

**Les frais de personnel**

Ils se sont élevés à 7 763 875 € en 2016, contre 7 608 020 € en 2015.

**Formation des élus**

96 élus ont suivi une formation (hors rencontres territoriales) pour un montant de 30749.94 € en 2016.

**PRINCIPAUX INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2015**

Agents partis en formation : 125

Journée de formation pour les agents : 668

Agents suivant les cours de breton : 8

Pourcentage de femmes agents (total) : 48%

Pourcentage de femmes agents (Comité de direction) : 37,5%

Agents de moins de 26 ans recrutés : 2

Part d'agents en situation de handicap : 8,24

Agents communaux formés en mutualisation par QC : 297

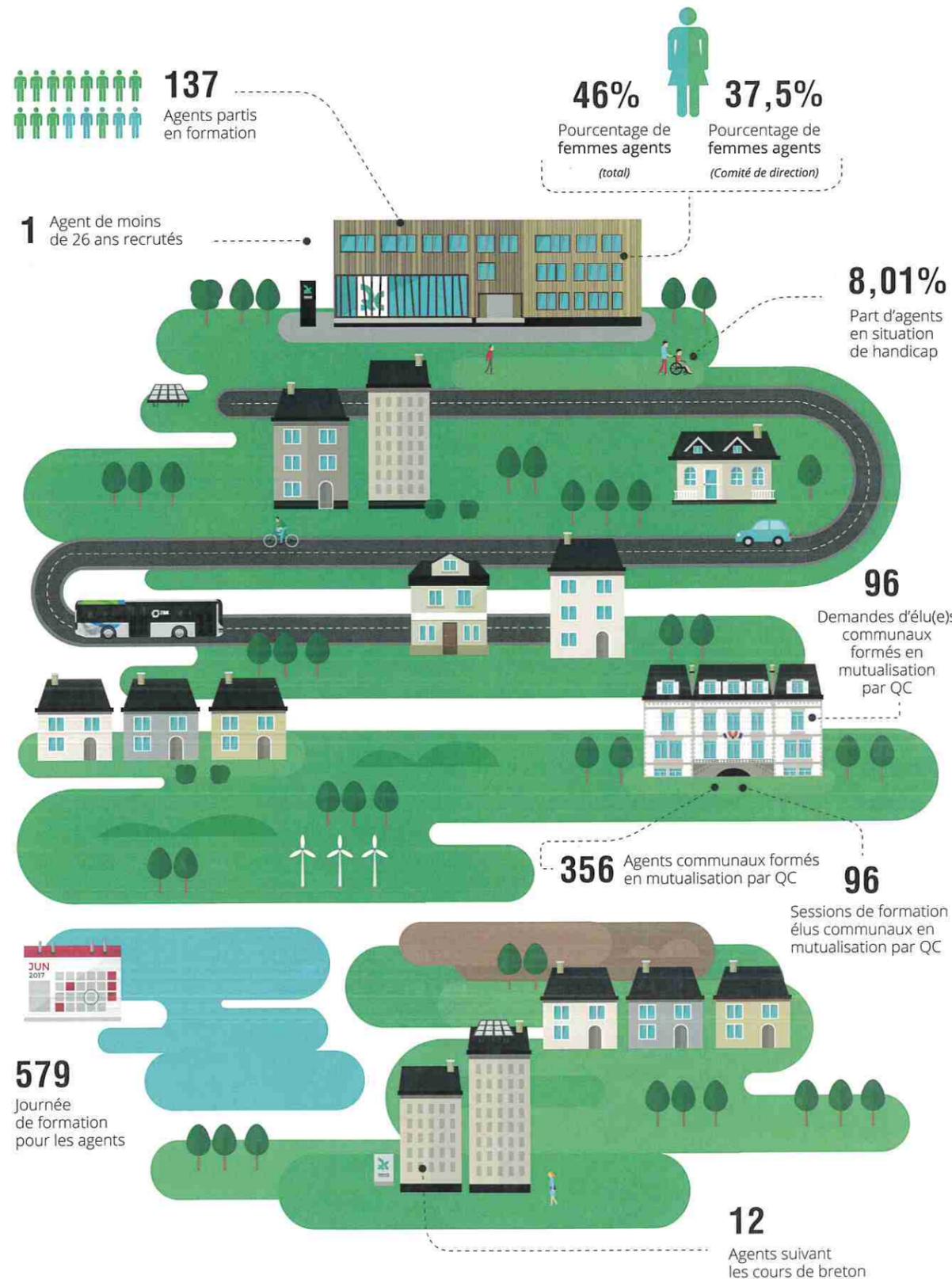
Sessions de formation agents communaux en mutualisation par QC : 34

Demandes d'élus communaux formés en mutualisation par QC : 138

Sessions de formation élus communaux en mutualisation par QC : 29



**PRINCIPAUX INDICATEURS EN 2016**



Envoyé en préfecture le 09/05/2017  
Reçu en préfecture le 09/05/2017  
Affiché le  
ID : 029-212900310-20170504-DELIB201750-DE

# 11 FINANCES L'ANNÉE DU PACTE

En matière financière, l'année 2016 a été marquée, le 25 février, par l'adoption du premier pacte financier et fiscal par la communauté. Les relations financières entre Quimperlé Communauté et les 16 communes membres sont désormais définies dans un document cadre. Ce pacte financier décline 9 objectifs partagés avec les communes notamment sur les questions de solidarité intercommunale, de centralité, de fiscalité, d'investissement ou de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Autre élément marquant, la DGF supplémentaire attendue grâce au passage en communauté d'agglomération, n'a pas été obtenue. La recette attendue mais non perçue a été évaluée à 1,25 M€. Mais grâce aux démarches engagées auprès des différents ministères et des parlementaires dans le cadre du PLF 2017, Quimperlé Communauté a obtenu gain de cause et verra sa DGF revalorisée substantiellement en 2017.

Sur les résultats financiers de l'exercice 2016, au budget principal, le volume d'investissements reste à un niveau élevé puisque les constructions d'équipements majeurs pour le territoire (bâtiments communautaires, maison de l'enfance, PEM de Bannalec et Quimperlé, ...) ainsi que les fonds

de concours versés aux communes ont représenté plus de 7,2 M€ de dépenses (après 8,9 M€ en 2014 et 7,8 M€ en 2015).

Les dépenses de fonctionnement courant devaient être contenues (28,8 M€) avec une hausse d'environ +0,7% par rapport au Compte administratif 2015 grâce notamment à une maîtrise des charges à caractère général. Les recettes de fonctionnement (32,3 M€) diminueraient de -1,9% en raison notamment de la baisse de la DGF (-582 K€).

L'épargne nette devrait s'établir à 2,7 M€, en recul d'environ 1 M€ par rapport à 2015.

L'ensemble des données 2016 reste provisoire jusqu'à l'adoption du compte administratif prévu fin mars 2017.



## PRINCIPAUX INDICATEURS POUR L'ANNÉE 2015

### Les marges d'épargne (En K€)

Produits de fonctionnement courant : 32 908 €

Charges de fonctionnement courant : 28 585 €

Excédent brut courant : 4 323

Solde exceptionnel large : 113

Produits exceptionnels larges : 253

Charges exceptionnelles larges : 140

Épargne de gestion (EG) : 4 436

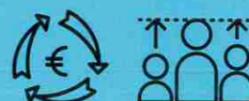
Intérêts : 179

Épargne brute (EB) : 4 257

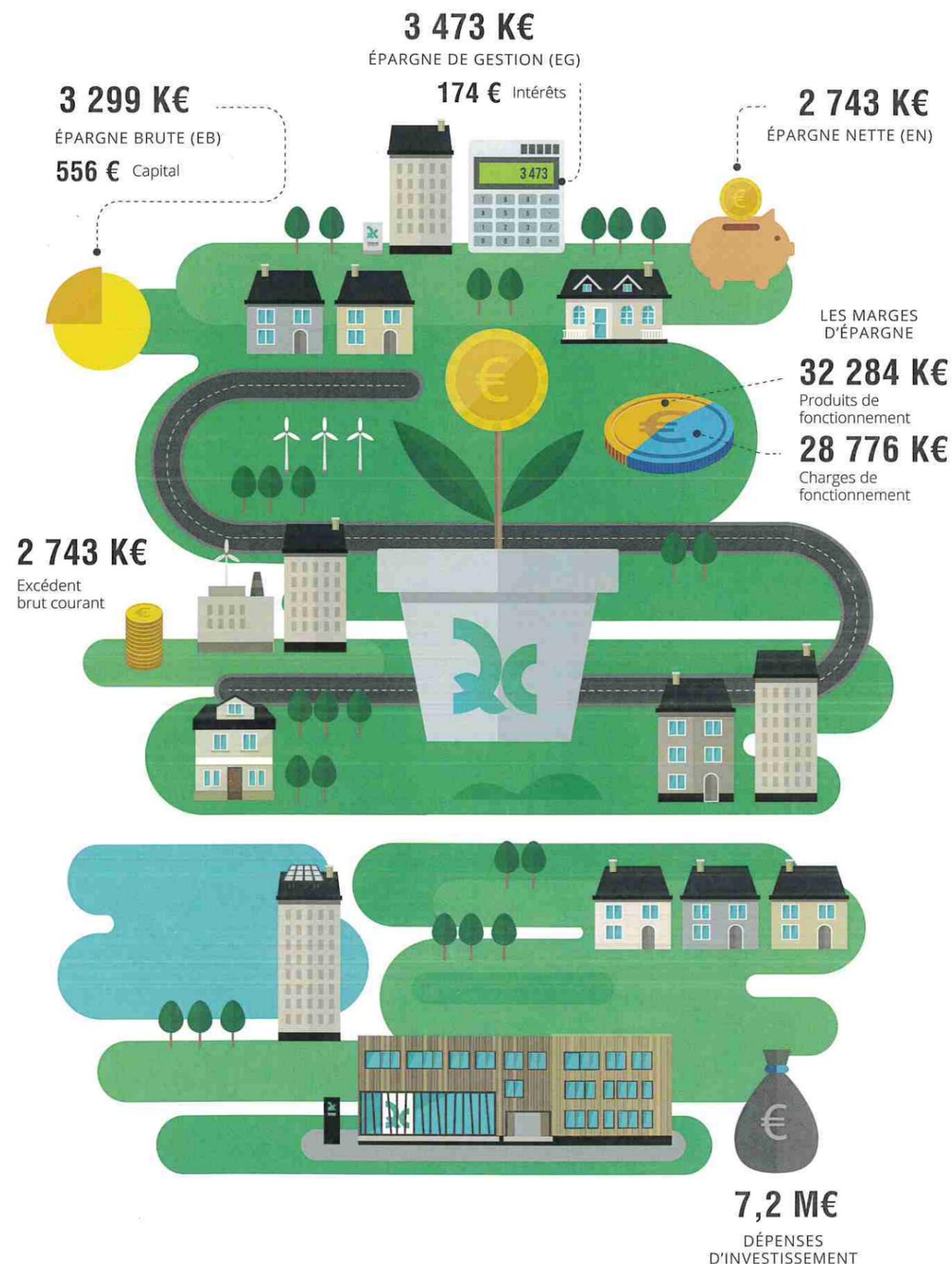
Capital : 477

Épargne nette (EN) : 3 781

Dépenses d'investissement (en M€) : 7,8



## PRINCIPAUX INDICATEURS EN 2016



Envoyé en préfecture le 09/05/2017  
Reçu en préfecture le 09/05/2017  
Affiché le  
ID : 029-212900310-20170504-DELIB201750-DE



Département du Finistère  
Commune de Clohars-Carnoët

Envoyé en préfecture le 09/05/2017  
Reçu en préfecture le 09/05/2017  
Affiché le  
ID : 029-212900310-20170504-DELIB201749-DE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET**

**Séance ordinaire du 04 mai 2017**

L'an Deux Mille dix-sept, le 4 mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27/04/2017, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de : Jean Paul GUYOMAR, procuration donnée à Joël LE THOER; Marc CORNIL, procuration donnée à Catherine BARDOU;

Secrétaire de séance : Marie HERVE GUYOMAR

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Date d'affichage : 09 mai 2017

**DELIBERATION n° 2017-49**

**DOMAINE DE LA DELIBERATION : 2.1 documents d'urbanisme**

**OBJET : Avis relatif au SCOT communautaire approuvé le 09 02 2017**

Suite à l'approbation du bilan de la concertation et de l'arrêt du projet de SCOT par le conseil communautaire le 09 février dernier (délibération du conseil communautaire jointe en annexe 3), le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour rendre son avis.

L'ensemble du dossier est consultable sur le site de Quimperlé Communauté avec le lien suivant :  
<http://www.quimperle-communaute.bzh/Amenagement/Urbanisme-SCoT>

Suite à la présentation du SCOT, à l'écran le soir du conseil municipal par Denez DUIGOU,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, rend un avis favorable au SCOT communautaire.

**CONTRE** : Gilles MADEC, Catherine BARDOU, Jean René HERVE, Françoise Marie STRITT, Marc CORNIL, Stéphane FARGAL

**POUR** : 21

Pour extrait conforme

Jacques JULOUX



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.*



Département du Finistère  
Commune de Clohars-Carnoët

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET**

**Séance ordinaire du 04 mai 2017**

L'an Deux Mille dix-sept, le 4 mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27/04/2017, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de : Jean Paul GUYOMAR, procuration donnée à Joël LE THOER; Marc CORNIL, procuration donnée à Catherine BARDOU;

Secrétaire de séance : Marie HERVE GUYOMAR

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Date d'affichage : 09 mai 2017

**DELIBERATION n° 2017-48**

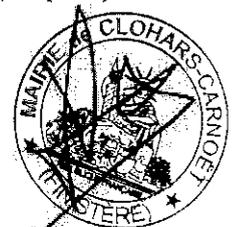
**DOMAINE DE LA DELIBERATION : 4.1 personnel stagiaire et titulaire de la FPT**

**OBJET : Création d'un emploi d'agent d'entretien des espaces verts**

Suite au départ en retraite d'un agent, par délibération en date du 23 avril 2014, le Conseil municipal avait décidé le recrutement d'un agent en emploi d'avenir pour intégrer le service des espaces verts. Le contrat arrive à son terme le 27 juillet prochain et ne peut plus être renouvelé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, à compter du 27 avril 2017, de la création d'un emploi permanent d' « Agent des espaces verts » à temps complet sur le cadre d'emploi des adjoints techniques.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jacques JULOUX



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.*



Département du Finistère  
Commune de Clohars-Carnoët

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET**

**Séance ordinaire du 04 mai 2017**

L'an Deux Mille dix-sept, le 4 mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27/04/2017, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de : Jean Paul GUYOMAR, procuration donnée à Joël LE THOER; Marc CORNIL, procuration donnée à Catherine BARDOU;

Secrétaire de séance : Marie HERVE GUYOMAR

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Date d'affichage : 09 mai 2017

**DELIBERATION n° 2017-47**

**DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.5 subvention**

**OBJET : demande de subventions auprès du Département et de Quimperlé Communauté pour l'acquisition d'un piano destiné à l'Espace Musique et Danse**

Suite aux différentes réunions avec le comité d'usagers, il est proposé de faire l'acquisition d'un piano demi-queue de marque Yamaha, afin d'équiper l'espace musique et danse d'un instrument performant, notamment pour les auditions.

Ce piano d'occasion est à vendre auprès d'un particulier, au prix de 15 000€. Il a fait l'objet de 2 estimations auprès de professionnels pour évaluer sa qualité et son prix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire :

- A faire l'acquisition de ce piano auprès d'un particulier pour la somme de 15 000€
- A solliciter les subventions à hauteur de 20%
  - Auprès du Département
  - Auprès de Quimperlé Communauté

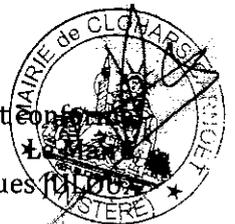
**CONTRE** : Gilles MADEC, Catherine BARDOU, Jean René HERVE, Françoise Marie STRITT, Marc CORNIL, Stéphane FARGAL

**ABSTENTION** : Myriam RIOUAT

**POUR** : 20

Pour extrait en

Jacques JULOUX



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.*



Département du Finistère  
Commune de Clohars-Carnoët

Envoyé en préfecture le 09/05/2017  
Reçu en préfecture le 09/05/2017  
Affiché le  
ID : 029-212900310-20170504-DELIB201746-DE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET**

**Séance ordinaire du 04 mai 2017**

L'an Deux Mille dix-sept, le 4 mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27/04/2017, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de : Jean Paul GUYOMAR, procuration donnée à Joël LE THOER; Marc CORNIL, procuration donnée à Catherine BARDOU;

Secrétaire de séance : Marie HERVE GUYOMAR

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Date d'affichage : 09 mai 2017

**DELIBERATION n° 2017-46**

**DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.1 6 Tarifs des services publics**

**OBJET : Budgets ports : Création d'un tarif de mise à l'eau pour les professionnels du nautisme**

L'étude relative à la tarification des mises à l'eau pour les professionnels du nautisme fait suite au constat qu'il n'existe pas à ce jour de tarif spécifique et que chacun n'est pas facturé de la même façon, alors même que tous utilisent les équipements et que les professionnels facturent ce service aux plaisanciers.

La création de cette tarification a été examinée par 2 fois en conseil portuaire lors de ses séances du 15 mars et du 26 avril 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, adopte les tarifs annuels suivants pour l'ensemble des ports :

**2017**

- Entre 0 et 100 manutentions par an = 120 €
- Entre 101 et 200 manutentions par an = 240 €
- Au-delà de 200 manutentions par an = 360 €

**2018**

- Entre 0 et 100 manutentions par an = 240 €
- Entre 101 et 200 manutentions par an = 480 €
- Au-delà de 200 manutentions par an = 720 €



Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Jacques JULOUX

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.*



Département du Finistère Commune de Clohars-Carnoët

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET**

**Séance ordinaire du 04 mai 2017**

L'an Deux Mille dix-sept, le 4 mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27/04/2017, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de : Jean Paul GUYOMAR, procuration donnée à Joël LE THOER; Marc CORNIL, procuration donnée à Catherine BARDOU;

Secrétaire de séance : Marie HERVE GUYOMAR

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Date d'affichage : 09 mai 2017

**DELIBERATION n° 2017-45**

**DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.1 6 Tarifs des services publics**

**OBIET : Création des tarifs 2017 de la base voile**

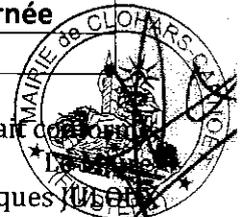
Dans la perspective de la création d'une base municipale l'été prochain, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte pour 2017, les tarifs des différentes prestations proposées comme suit :

**TARIFS DES STAGES**

STAGE	Semaine	Séance	
MOUSSAILLON	100€	30€	
STAGES CATAMARAN	4 séances	4 séances + Raid	
« Découverte »	130€	160€	
« Performance »	130€	160€	
« Ado/Adulte »	160€	190€	
TARIFS DES LOCATIONS			
CATAMARAN	1 heure	2 heures	Demi-journée
	40€	70€	100€

Pour extrait conforme

Jacques JULOUX



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.*



Département du Finistère  
Commune de Clohars-Carnoët

Envoyé en préfecture le 09/05/2017  
Reçu en préfecture le 09/05/2017  
Affiché le  
ID : 029-212900310-20170504-DELIB201744-DE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET**

**Séance ordinaire du 04 mai 2017**

L'an Deux Mille dix-sept, le 4 mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27/04/2017, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de : Jean Paul GUYOMAR, procuration donnée à Joël LE THOER; Marc CORNIL, procuration donnée à Catherine BARDOU;

Secrétaire de séance : Marie HERVE GUYOMAR

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Date d'affichage : 09 mai 2017

**DELIBERATION n° 2017-44**

**DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.1 6 Tarifs des services publics**

**OBJET : Création d'un tarif pour le voyage en Espagne**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte un tarif de 40€ pour le voyage en Espagne (Nava) qui aura lieu du 24 au 29 mai organisé par le Balafenn. Ce voyage auquel participent 4 jeunes a vocation à poser les jalons d'un échange et d'un voyage plus abouti en 2018.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jacques JULOUX



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.*



Département du Finistère  
Commune de Clohars-Carnoët

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET**

**Séance ordinaire du 04 mai 2017**

L'an Deux Mille dix-sept, le 4 mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27/04/2017, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de : Jean Paul GUYOMAR, procuration donnée à Joël LE THOER; Marc CORNIL, procuration donnée à Catherine BARDOU;

Secrétaire de séance : Marie HERVE GUYOMAR

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Date d'affichage : 09 mai 2017

**DELIBERATION n° 2017-43**

**DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.1 6 Tarifs des services publics**

**OBJET : Grille tarifaire des accueils périscolaires**

La collectivité a souhaité poursuivre une politique familiale plus favorable aux familles dans le cadre des accueils périscolaires. Ce souhait est conforme aux préconisations de la CAF qui recommande d'adopter une politique tarifaire différenciée en fonction des revenus des familles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs suivants à la rentrée 2017-2018 :

<b>GRILLE TARIFAIRE 2017 - ACCUEILS PERISCOLAIRES</b>					
	< 1600€	1601 à 2100	2101€ à 2700 €	2701€ à 4200 €	4201 et +
TARIF JOURNEE	2,15	2,40	2,70	2,90	3,10
matin demi heure	0,50	0,60	0,80	0,90	1,00
matin	1,50	1,65	1,80	2,00	2,20
goûter	1,65	1,80	1,95	2,15	2,35
tarif moyen garderie soir/matin	1,57	1,73	1,88	2,08	2,28

La pénalité de retard fixée à 5€ reste inchangée.

Pour extrait conforme

Le Maire

Jacques JULOUX

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.*



Département du Finistère  
Commune de Clohars-Carnoët

Envoyé en préfecture le 09/05/2017  
Reçu en préfecture le 09/05/2017  
Affiché le  
ID : 029-212900310-20170504-DELIB201742-DE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET**

**Séance ordinaire du 04 mai 2017**

L'an Deux Mille dix-sept, le 4 mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27/04/2017, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de : Jean Paul GUYOMAR, procuration donnée à Joël LE THOER; Marc CORNIL, procuration donnée à Catherine BARDOU;

Secrétaire de séance : Marie HERVE GUYOMAR

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Date d'affichage : 09 mai 2017

**DELIBERATION n° 2017-42**

**DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.1 décision modificative**

**OBJET : Budget annexe réseau de chaleur DM n°1**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à passer la décision modificative n°1 au budget réseau de chaleur.

budget réseau de chaleur							
DECISION MODIFICATIVE 2017-01							
Chapitre	Article M 4	Article Commu	Libellés Commune	Prévu BP	Mouvements	Propositions nouvelles	FONCTIONS
<b>INVESTISSEMENT</b>							
<b>DEPENSES</b>							
16	1687	1687	autres dettes	0,00 €	157 600,00 €	157 600,00 €	
<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>0,00 €</b>	<b>157 600,00 €</b>	<b>157 600,00 €</b>	
<b>RECETTES</b>							
16	1687	1687	autres dettes	0,00 €	157 600,00 €	157 600,00 €	
<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>0,00 €</b>	<b>157 600,00 €</b>	<b>157 600,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>					<b>0,00 €</b>		



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jacques JULOUX

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.*



**Département du Finistère  
Commune de Clohars-Carnoët**

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET**

**Séance ordinaire du 04 mai 2017**

L'an Deux Mille dix-sept, le 4 mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27/04/2017, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de : Jean Paul GUYOMAR, procuration donnée à Joël LE THOER; Marc CORNIL, procuration donnée à Catherine BARDOU;

Secrétaire de séance : Marie HERVE GUYOMAR

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Date d'affichage : 09 mai 2017

**DELIBERATION n° 2017-41**

**DOMAINE DE LA DELIBERATION : 7.1 décision modificative**

**OBJET : Budget principal DM n°1**

Lors de l'intégration du budget dans la base de données informatiques, une erreur matérielle s'est glissée dans la retranscription du résultat reporté en dépenses d'investissement.  
Il convient de la corriger.

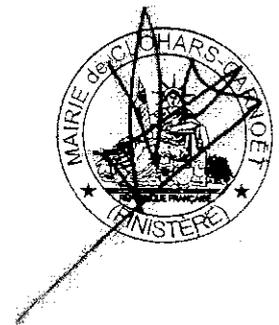
Par ailleurs, afin d'assurer la trésorerie sur le budget réseau de chaleur au moment des travaux, il est proposé au conseil municipal de verser une dotation initiale du budget général vers le budget réseau de chaleur, du montant attendu des subventions. La dotation initiale sera remboursée au budget général au moment du versement des subventions.

Au vu des besoins de financement des investissements et conformément au DOB 2017, il convient de majorer l'autorisation d'emprunt à hauteur de 1 800 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, autorise le maire à passer la décision modificative N°1 suivante au budget général :

Budget principal							
DECISION MODIFICATIVE 2017-01							
Chapitre	Article M 14	Article Commu	Libellés Commune	Prévu BP	Mouvements	Propositions nouvelles	FONCTIONS
<b>DEPENSES</b>							
D001	D001	D001	résultat reporté ou anticipé (deficit)	261 600,55 €	-45 000,00 €	216 600,55 €	020 administ° gnrale
21	2111	2111	terrains nus	178 550,00 €	254 000,00 €	432 550,00 €	020 administ° gnrale
27	276348	276348	créance sur des collectivités et etab publics	0,00 €	157 600,00 €	157 600,00 €	020 administ° gnrale
<b>TOTAL DEPENSES</b>				<b>440 150,55 €</b>	<b>366 600,00 €</b>	<b>806 750,55 €</b>	
<b>RECETTES</b>							
27	276348	276348	créance sur des collectivités et etab publics	0,00 €	157 600,00 €	157 600,00 €	020 administ° gnrale
16	1661	1661	emprunts	1 591 000,00 €	209 000,00 €	1 800 000,00 €	020 administ° gnrale
<b>TOTAL RECETTES</b>				<b>0,00 €</b>	<b>366 600,00 €</b>	<b>157 600,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>					<b>0,00 €</b>		

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Jacques JULOUX



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.*



Département du Finistère  
Commune de Clohars-Carnoët

Envoyé en préfecture le 09/05/2017  
Reçu en préfecture le 09/05/2017  
Affiché le  
ID : 029-212900310-20170504-DELIB201741-DE

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET**

**Séance ordinaire du 04 mai 2017**

L'an Deux Mille dix-sept, le 4 mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27/04/2017, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de : Jean Paul GUYOMAR, procuration donnée à Joël LE THOER; Marc CORNIL, procuration donnée à Catherine BARDOU;

Secrétaire de séance : Marie HERVE GUYOMAR

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Date d'affichage : 09 mai 2017

**DELIBERATION n° 2017-40**

**DOMAINE DE LA DELIBERATION : 5.6.1 indemnités des élus**

**OBJET : Fixation des indemnités aux élus**

Les modalités d'attribution et le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints sont fixés, dans la limite des maxima établis par les articles L. 2123-23 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Ces indemnités étaient fixées en fonction de l'indice 1015 (indice brut terminal de la fonction publique) par référence à la population de la commune. Suite à la modification de l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1er janvier 2017, il convient de reprendre une délibération, prise en 2014 faisant référence au précédent indice.

Compte tenu de la population de Clohars-Carnoët, l'indemnité du maire s'élève à 55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique et celle des adjoints à 22%. Elle sera indexée sur l'évolution du point d'indice sans qu'il soit nécessaire de délibérer de nouveau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ▶ De fixer le taux de l'indemnité du Maire tel que présenté ci-dessus.
- ▶ De fixer le taux des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints, tel que présenté ci-dessus.

**CONTRE** : Gilles MADEC, Catherine BARDOU, Jean René HERVE, Françoise Marie STRITT, Marc CORNIL, Stéphane FARGAL

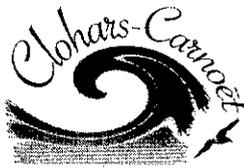
**POUR** : 21

Pour extrait conforme

Jacques JULOUX



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.*



Département du Finistère  
Commune de Clohars-Carnoët

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET**

**Séance ordinaire du 04 mai 2017**

L'an Deux Mille dix-sept, le 4 mai à vingt heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27/04/2017, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Jacques JULOUX, Maire. Tous les Conseillers Municipaux étaient présents, à l'exception de : Jean Paul GUYOMAR, procuration donnée à Joël LE THOER; Marc CORNIL, procuration donnée à Catherine BARDOU;

Secrétaire de séance : Marie HERVE GUYOMAR

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 25

Votants : 27

Date d'affichage : 09 mai 2017

**DELIBERATION n° 2017-39**

**DOMAINE DE LA DELIBERATION : 3.1 Acquisitions**

**OBJET : Acquisition au lieu-dit Lagrange dans le cadre des travaux d'assainissement**

Dans le cadre des travaux d'extension des réseaux sur Doëlan rive droite, au lieu-dit Lagrange, il est nécessaire de prévoir un poste de relèvement pour les raccordements des habitations.

La parcelle AO 348 sur laquelle est prévu le poste appartient en indivision à différents propriétaires.

Ces derniers ont donné leur accord pour une cession à titre gratuit d'une partie de la parcelle AO 348, destinée à accueillir le poste (66.50m<sup>2</sup>) et les réseaux d'assainissement de leurs habitations (61.50 m<sup>2</sup>), ainsi qu'une partie de la parcelle AO 347 pour la desserte des réseaux (62 m<sup>2</sup>).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Annule la délibération n° 2015-96 du 09 décembre 2015 relative à l'acquisition des parcelles AO 350p et AO 352p au lieu-dit Lagrange à Doëlan dans le cadre de l'extension des réseaux d'assainissement
- Autorise le maire ou l'adjoint à l'urbanisme à signer les actes nécessaires à l'acquisition à titre gratuit d'une partie de la parcelle AO 348 et d'une partie de la parcelle AO 347, pour l'implantation du poste de relèvement tel que cela figure sur le plan joint en annexe 2 auprès des propriétaires indivis.

Les frais d'actes et de bornage sont à la charge de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 09/05/2017

Reçu en préfecture le 09/05/2017

Affiché le

ID : 029-212900310-20170504-DELIB201739-DE

**Plan : annexe 2**

**ABSTENTIONS** : Gilles MADEC, Catherine BARDOU, Jean René HERVE, Françoise Marie STRITT, Marc CORNIL, Stéphane FARGAL

**POUR** : 21

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jacques JULOUX



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.*

mr mme Bernard Martin

mr mme Thierry Bilien

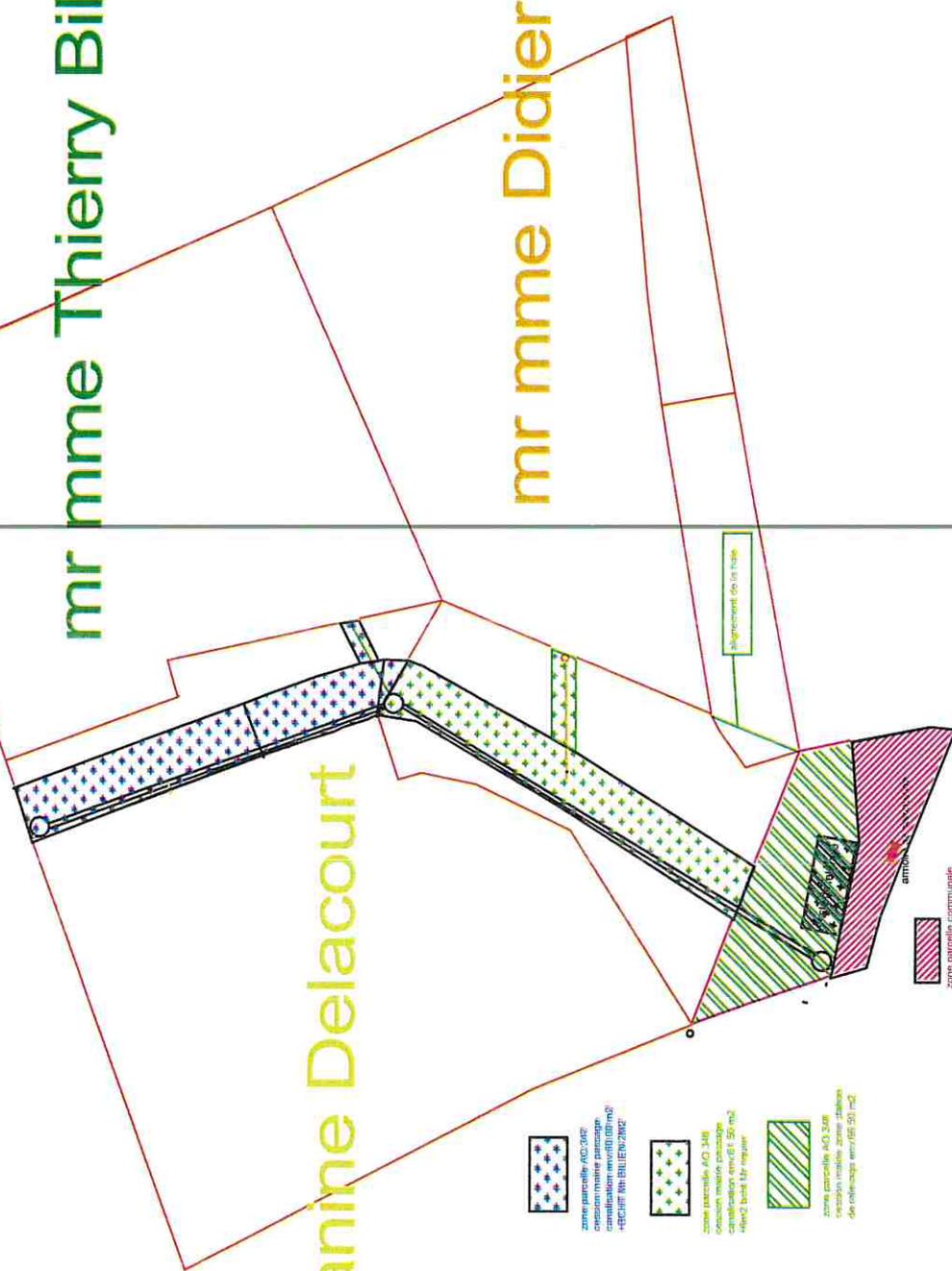
mr mme Didier Riquier

mme Jeanine Delacourt

Les plans et délimitations de la collectivité bénéficiaire, et des propriétaires du terrain pour lesquels la collectivité veut définir par la loi

une collectivité bénéficiaire de la servitude, depuis les droits suivants :

- L'édifier dans une limite de terrain de 3 hectares maximum ou en plusieurs parcelles, appartenant soit une surface maximum de 10 a.
- L'édifier dans la limite de terrain assiette de la servitude, ou dans une autre parcelle appartenant au même propriétaire, ou à d'autres susceptibles de passer en entier ou en partie à la collectivité, ou à d'autres personnes physiques ou morales.
- Accéder au terrain dans lequel la servitude est établie.
- Exercer tous les autres droits et de servitudes et de prescriptions applicables au terrain.



zone parcelle agricole  
destination agricole  
communalité en vertu de la loi  
n° 83-603 du 13 juillet 1983  
+ RCHIF 10/11/2002



zone parcelle agricole  
destination agricole  
communalité en vertu de la loi  
n° 83-603 du 13 juillet 1983  
+ RCHIF 10/11/2002



zone parcelle agricole  
destination agricole  
communalité en vertu de la loi  
n° 83-603 du 13 juillet 1983  
+ RCHIF 10/11/2002



zone parcelle communale

arrêté